

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ETRANGER : 40 F
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 F

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
4^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1971-1972

COMPTE RENDU INTEGRAL — 37^e SEANCE

1^{re} Séance du Mercredi 3 Novembre 1971.

SOMMAIRE

1. — Loi de finances pour 1972 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5191).

Territoires d'outre-mer.

MM. de Rocca-Serra, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ; Magaud, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; Renouard, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. Messmer, ministre d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer.

MM. Pidjot, Cermolacce, Jacques-Philippe Vendroux, Sanfo.d, Briat, le ministre d'Etat.

Etat B.

Titre III. — Adoption.

Titre IV

MM. Ahmed Mohamed, Claudius-Petit, le ministre d'Etat.

Adoption du titre IV.

Etat C.

Titre VI.

MM. Krieg, le ministre d'Etat.

Adoption du titre VI.

Affaires étrangères et coopération.

M. Arthur Conte, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

Renvoi de la suite de la discussion.

2. — Ordre du jour (p. 5206).

PRESIDENCE DE M. FRANÇOIS LE DOUAREC,
vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1972 (DEUXIÈME PARTIE)
Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1972 (n° 1993, 2010).

TERRITOIRES D'OUTRE-MER

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer, concernant les territoires d'outre-mer.

La parole est à M. de Rocca Serra, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les territoires d'outre-mer.

M. Jean-Paul de Rocca Serra, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget des territoires d'outre-mer est marqué par un accroissement de 20 p. 100, très supérieur à celui du budget général qui est de 9,7 p. 100. Il passe de 245 millions de francs, en 1971, à 290 millions de francs en 1972.

J'ajouterai que nous retrouvons la même progression dans les dépenses civiles des ministères techniques. Bien que l'état récapitulatif de l'effort budgétaire consacré aux territoires d'outre-mer soit incomplet, on peut considérer que les crédits inscrits au budget des ministères techniques sont à peu près le double de ceux du ministère d'Etat.

Ainsi, les dépenses ordinaires passent d'un peu moins de 181 millions de francs à un peu plus de 205 millions de francs. La mesure nouvelle la plus considérable est l'augmentation de la participation de l'Etat aux dépenses de rémunération des fonctionnaires des services territoriaux en Polynésie, qui est portée de 40 p. 100 à 60 p. 100, et dont le coût est de 6.885.000 francs. Cette décision, fort opportune, viendra sans doute apaiser, pour un temps, les revendications souvent renouvelées de l'assemblée territoriale.

Une série de mesures nouvelles de moindre importance concerne le renforcement des effectifs de l'administration et de la police, notamment en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie où elles sont justifiées par le développement de l'urbanisation et du tourisme.

Il faut noter aussi, comme mesure nouvelle, le relèvement des prévisions de majoration des rémunérations des personnels aux Comores et à Saint-Pierre-et-Miquelon, où la hausse du coût de la vie a été particulièrement marquée.

Enfin, je ne puis passer sous silence la subvention aux Terres australes et antarctiques qui est augmentée à nouveau de plus de 3 millions. Cette augmentation a été provoquée, cette année, par l'accroissement des frais de transports. Cela n'a pas manqué de nous inquiéter et vous voudrez bien trouver dans mon rapport écrit les réponses précises qui ont été faites à nos questions.

Je dois cependant rappeler que pour les trois derniers exercices j'ai demandé, mais en vain, les rapports du contrôleur financier.

Pour ce qui est des dépenses en capital, on constate avec satisfaction la majoration considérable de la subvention au F. I. D. E. S. qui passe de 69.800.000 francs à 83.800.000 francs, soit 14 millions de francs supplémentaires.

L'enveloppe globale du F. I. D. E. S., pour le VI^e Plan, étant de 495 millions, la dotation pour 1972 s'inscrit parfaitement dans la progression linéaire telle qu'elle est prévue.

Les affectations envisagées sont essentiellement : l'hôpital de Port-Villa, l'assainissement de la ville de Djibouti, l'aide à l'économie rurale aux Comores, l'aide à l'habitat en Nouvelle-Calédonie.

Dans la répartition indicative par territoire, il faut relever l'effort particulier proposé pour les Comores et la Polynésie. La dotation des Comores passe, en effet, de 10 à 13 millions de francs, pour accentuer l'aide au secteur rural, et pour la Polynésie un crédit de 4 millions de francs permettra de faire face aux dépenses que ne manquera pas d'entraîner la création de nouvelles communes. Cela nous permet de souligner avec satisfaction qu'il a été tenu compte, dans la préparation du budget, des problèmes spécifiques qui se poseront l'an prochain dans chaque territoire.

Il est un autre motif de satisfaction. Pour la première fois, un crédit de 4 millions de francs est inscrit pour financer l'aide au secteur hôtelier, notamment en Polynésie, pour sa modernisation et son extension.

J'en viens maintenant à un rapide examen de la situation générale de nos territoires d'outre-mer et des perspectives qui leur sont offertes par le VI^e Plan. Il ne peut être question ici de me livrer à une analyse détaillée des principales données économiques. Vous voudrez bien les trouver dans mon rapport écrit.

Ce qu'il faut souligner dans l'évolution de ces territoires, c'est la forte poussée démographique qui laisse prévoir, pour 1975, une population totale de 800.000 habitants, une dégradation

nouvelle de la balance commerciale, l'expansion économique en Nouvelle-Calédonie, grâce au nickel, des résultats notables obtenus en Polynésie par le tourisme et aussi grâce aux activités maintenues du centre d'expérimentation du Pacifique ; en revanche, une certaine stagnation dans les autres territoires qui sont très largement tributaires des interventions financières des administrations, et cela malgré les efforts accomplis pour accroître l'activité des ports de Djibouti et de Saint-Pierre-et-Miquelon et pour améliorer l'infrastructure et les liaisons aux Comores où la situation demeure préoccupante.

Evidemment, il convient de rapprocher cette situation d'ensemble des objectifs du VI^e Plan, à savoir la recherche d'un taux de croissance de 5 à 6 p. 100, par le développement de l'industrie en Nouvelle-Calédonie, du tourisme, de la pêche et des cultures d'exportation dans les autres territoires et, bien entendu, par la réactivation du secteur rural traditionnel et la poursuite des équipements sociaux.

Pour atteindre ces objectifs, l'enveloppe globale prévue au VI^e Plan s'élève à 920 millions de francs, soit 495 millions de francs pour le F. I. D. E. S. et 425 millions de francs pour les ministères techniques.

Cet effort, il faut le souligner, est supérieur de 30 p. 100 à celui du V^e Plan et représente une dépense de 300 francs par habitant et par an. Une part considérable de cette enveloppe financière — 230 millions de francs — est destinée à la Nouvelle-Calédonie afin de parvenir à une production annuelle de 200.000 tonnes de nickel-métal, ce qui implique de très importants investissements dans tous les domaines : habitat, routes, ports, aérodromes.

Les crédits destinés aux autres territoires représentent, au total, 573 millions de francs auxquels il faut ajouter les interventions communes qui s'élèvent à 117 millions de francs. Quant aux ressources locales, elles sont estimées à 640 millions de francs pour la Nouvelle-Calédonie et à 400 millions pour les autres territoires. Les concours internationaux escomptés se chiffrent à 79 millions de francs. Le total général des dépenses prévues au VI^e Plan s'élève donc à 2.400 millions de francs.

Certes, ces moyens sont considérables mais leur efficacité est subordonnée, pour une large part, au développement des liaisons aériennes et maritimes, en somme, à la rupture de l'isolement des territoires.

Je ne puis, dans les quelques minutes de temps de parole dont je dispose, examiner la situation de chacun des territoires. Pour cela, je vous invite à vous reporter à mon rapport écrit. Mais vous comprendrez que j'évoque brièvement les problèmes que pose la Nouvelle-Calédonie.

Ce territoire a connu une expansion très rapide en quelques années puisque son produit intérieur brut a augmenté de 55 p. 100 en deux ans, l'impulsion étant venue des mines et de la métallurgie du nickel. En 1970, les exportations du nickel ont augmenté de 50 p. 100, un peu plus pour le minerai que pour les mattes et le ferrometall.

Le VI^e Plan a prévu une production de 200.000 tonnes de métal vers 1975 et on estime que la consommation mondiale sera, à cette époque, de 750.000 tonnes. C'est dire que l'avenir du territoire qui recèle près de 60 p. 100 des réserves mondiales paraît assuré.

Cependant, après l'euphorie de 1970, depuis quelques mois et pour des causes diverses, le climat, sans être véritablement alarmant, semble se dégrader. La conjoncture mondiale paraît moins favorable et les investissements marquent une pause. Le climat social s'alourdit et l'on assiste à des grèves prolongées qui paralysent pendant plus d'un mois la société Le Nickel.

Parallèlement, on constate une inflation considérable qu'il est difficile de juguler. Et surtout il règne une incertitude quant à la réalisation prochaine des nouveaux projets : le projet de la société métallurgique calédonienne, le projet de Penamax et celui de Cofimpac.

Cette affaire a pris une telle importance aux yeux de la population que son échec aurait de sérieuses conséquences, les atterrissements contribuant de jour en jour à détériorer encore plus la situation politique.

Je suis sûr, monsieur le ministre, que vous aurez raison de toutes les difficultés et que vous imposerez les vues réalistes qui sont les vôtres, l'objectif essentiel étant, n'est-il pas vrai, le développement économique et social de tout le territoire calédonien et, bien entendu, l'amélioration de notre balance des paiements. Cependant, et tous les intervenants en commission ont insisté sur ce point, il est nécessaire d'associer pleinement à l'essor économique toutes les populations autochtones de la Grande-Ile et des Iles Loyauté.

Pour conclure ce bref exposé, je dirai que le budget de 1972 se traduit par un effort financier relativement exceptionnel marquant, non seulement la volonté d'accompagner les perspectives d'essor économique de la Nouvelle-Calédonie, mais également le souci de ne pas négliger des territoires moins privilégiés tels que les Comores.

Telles sont mes observations sur ce budget que la commission des finances a approuvé et que je vous prie de bien vouloir adopter. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Magaud, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, pour les territoires d'outre-mer.

M. Charles Magaud, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, la commission des lois a examiné et adopté, après avoir présenté un certain nombre d'observations, le budget des territoires d'outre-mer.

La commission a estimé que ce budget était satisfaisant et qu'il pouvait même être considéré comme un budget de progrès puisqu'il comporte 290 millions de francs de crédits de paiement, en augmentation de 18 p. 100, et 104 millions d'autorisations de programme, en augmentation de 23 p. 100 par rapport au budget de 1971.

Je n'ai pas, bien entendu, l'intention d'aborder à cette tribune toutes les questions qui ont été traitées dans mon rapport écrit ; je me bornerai à rappeler brièvement ce qui a appelé plus particulièrement l'attention de la commission.

La commission des lois tient d'abord à faire remarquer que toutes les dépenses qui figurent au budget des territoires d'outre-mer ne constituent qu'une fraction de l'ensemble des dépenses effectuées par l'Etat dans ces territoires, beaucoup d'autres dépenses relevant des budgets d'autres ministères. Or, sur la proposition d'un de nos collègues, avait été adopté un amendement à la loi de finances pour 1969 selon lequel le Gouvernement serait tenu, à l'avenir, de fournir chaque année un état récapitulatif de l'effort financier et budgétaire consacré aux territoires d'outre-mer.

Cet état a été dressé et annexé au projet de loi de finances pour 1972. Il montre que le budget proprement dit des territoires d'outre-mer ne représente pas la moitié de toutes les dépenses civiles consacrées à ces territoires et qu'il est suivi de près par les dépenses d'éducation nationale, à concurrence de 18 p. 100 du total, et par les crédits du ministère des transports et ceux du ministère de l'économie et des finances.

Cet état récapitulatif est cependant peu utilisable d'abord en raison du caractère tardif de sa publication, ensuite parce qu'il ne fournit pas une ventilation des dépenses par territoire, enfin parce qu'il ne donne pas d'indications suffisamment précises sur l'utilisation des crédits.

La commission des lois souhaite donc vivement qu'un effort particulier soit fait l'an prochain pour rendre cette documentation plus utilisable. La commission des lois sera ainsi mieux en mesure d'apprécier l'action d'ensemble de l'Etat dans les territoires d'outre-mer.

Après cette observation liminaire, j'en viens à la discussion qui s'est instaurée à la commission des lois.

J'en retiendrai trois points particuliers : la prise en charge par l'Etat des fonctionnaires territoriaux ; la réforme communale en Polynésie ; la nécessité du développement économique des territoires d'outre-mer dont on constate l'urgence, étant entendu que l'économie de subvention qui caractérise actuellement les territoires d'outre-mer ne se transformera pas en économie de croissance sans un effort particulier.

La commission a constaté avec satisfaction qu'un effort avait été accompli en faveur du personnel administratif d'outre-mer. En Polynésie, notamment depuis la loi du 11 juillet 1966 la prise en charge par l'Etat des fonctionnaires est assurée selon un taux fixé chaque année par la loi de finances. La part de l'Etat, de 20 p. 100 en 1969 passait à 40 p. 100 en 1970, stagnait à ce niveau en 1971 et sera portée en 1972 à 60 p. 100. Un crédit de 6.884.000 F a été inscrit à cet effet.

De même, en vue d'améliorer la situation sanitaire de certains territoires aux ressources déficientes, l'Etat doit prendre en charge plusieurs services importants : ainsi, aux Comores, au 1^{er} janvier 1972, l'hôpital de Maroni et le service des grandes endémies. Ce transfert donnera lieu à une convention entre le gouvernement des Comores et le gouvernement français. D'importants crédits ont été inscrits à cet effet au chapitre de la santé publique.

Aux îles Wallis et Futuna, les services seront pris directement en charge par l'Etat en raison du faible développement

des structures politiques et administratives de ces îles. Il s'agit d'un hôpital à Wallis, d'un autre à Futuna, de trois dispensaires et du service de lutte contre les endémies. La commission se félicite de cet effort particulier en faveur de territoires que leurs faibles ressources empêcheraient d'assurer un état sanitaire satisfaisant.

Mais cette prise en charge, qui vient bien après d'autres, tend à perpétuer dans ces territoires des économies subventionnées ou assistées, alors que la commission souhaiterait les voir s'orienter vers des économies de progrès qui leur permettraient de subvenir par eux-mêmes à leurs besoins essentiels. Je reviendrai sur ce point.

La commission a également insisté sur l'organisation des communes en Polynésie, suivant la proposition de loi déposée sur le bureau de l'Assemblée nationale le 28 octobre 1970 et qui vise à l'alignement du régime de la Polynésie sur celui de la Nouvelle-Calédonie.

La commission a noté, monsieur le ministre, que vous aviez prévu un crédit destiné à la mise en place des premières structures dès le vote de la loi. Cette réforme paraît très importante pour démocratiser les structures administratives et pour assurer une certaine décentralisation, sans pour autant porter atteinte aux prérogatives de l'assemblée territoriale.

Après avoir été votée en première lecture par l'Assemblée nationale, cette proposition de loi a été adoptée par le Sénat qui a cependant demandé son application progressive. Cette condition a paru superfétatoire à notre commission des lois qui se réserve d'en décider lors d'un nouvel examen.

Je disais que les économies des territoires d'outre-mer demeureraient des économies subventionnées par la métropole, notamment sur le plan administratif. En effet, celle-ci est obligée de prendre en charge certains services territoriaux. Le développement économique de ces territoires est donc nécessaire pour que diminue cette relation de dépendance entre la vie économique et la vie administrative. Mais cette entreprise est difficile, en raison de la situation démographique de ces territoires où la natalité, sans être explosive, croît tout de même de 16 p. 100 entre 1970 et 1975.

Il convient donc absolument de développer les activités productives, conformément aux orientations du VI^e Plan. Malheureusement, hormis les ressources minières de la Nouvelle-Calédonie, celles des autres territoires sont extrêmement faibles et se bornent à la pêche, à l'agriculture et au tourisme.

Etant donné que l'expansion de la pêche et de l'agriculture est par nature limitée, c'est vers le tourisme qu'il faut se tourner ; c'est, d'ailleurs, cette activité qui semble offrir les perspectives les plus intéressantes. En Polynésie, 8.000 touristes sont venus en 1961 et 48.000 en 1970 : ces deux chiffres donnent la mesure de l'effort accompli.

Quelles actions permettront de développer le tourisme dans les territoires d'outre-mer ?

Il convient d'améliorer le transport et l'accueil, et de rechercher les hommes capables de promouvoir ce tourisme.

Pour les transports, il faut poursuivre vigoureusement la mise en place d'aérodromes, seuls susceptibles de développer le tourisme dans les archipels. La commission des lois estime qu'il faut suivre la voie ouverte par l'agrandissement des aérodromes aux Nouvelles-Hébrides et à l'île Wallis qui peuvent maintenant être desservies par des Caravelle.

En ce qui concerne l'accueil, un décret du 6 mai 1971 octroie une prime spéciale d'équipement hôtelier dans les territoires d'outre-mer. Il s'agit là, bien entendu, d'une excellente mesure. Néanmoins, cette prime est apparue à la commission davantage comme un encouragement puisque son montant est de 10 p. 100 hors taxe et son plafond de 10.000 francs par emploi créé. Aussi vous demandet-elle, monsieur le ministre, de veiller à l'octroi très libéral de cette prime par vos services. Elle estime qu'il faut aller plus loin et plus vite, pour développer économiquement ces territoires et élargir massivement leurs capacités d'accueil.

Quant aux hommes, selon la commission, les affaires touristiques doivent être animées par des spécialistes. La commission a beaucoup insisté sur la valeur de ces hommes car aujourd'hui le tourisme est largement fonction de la compétence de ses animateurs.

Il faut donc, monsieur le ministre aller plus vite et plus loin pour procurer à ces territoires l'expansion qui leur est nécessaire. Sinon, l'Etat serait conduit par la suite à leur verser, sous forme de subventions, un revenu qui aurait pu être le fruit d'investissements locaux.

Cet examen rapide du budget des territoires d'outre-mer montre la diversité des actions de l'Etat. La commission estime

que certaines doivent être privilégiées : celles qui se rapportent au développement économique, les dépenses en capital qui, à l'avenir, doivent croître plus vite que les interventions publiques.

Sous le bénéfice de ces observations, la commission des lois vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir approuver le budget des territoires d'outre-mer. (*Approuvés sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

M. le président. La parole est à M. Renouard, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour les territoires d'outre-mer.

M. Isidore Renouard, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, messieurs, huit territoires d'outre-mer font l'objet des soins de M. le ministre d'Etat, mais les hasards de l'organisation des débats n'ont laissé au rapporteur de la commission de la production et des échanges que sept minutes pour présenter son avis.

Aussi me bornerai-je à vous renvoyer, pour l'essentiel, à l'avis imprimé pour n'aborder que quelques problèmes parmi les plus importants qui se posent à ces terres lointaines, mais combien chères au cœur de tous les Français.

J'aborderai sans plus tarder au rivage du territoire français des Afars et des Issas.

Sur les 125.000 habitants du territoire, la moitié environ est installée à Djibouti. Parmi les 10.000 Européens, les militaires et leurs familles sont nombreux et le rôle de l'armée dans l'équipement du pays est loin d'être négligeable.

Le port de Djibouti a subi le contre-coup de la fermeture du canal de Suez, mais les hommes d'affaires locaux n'ont pas eu le dynamisme nécessaire pour prendre le relais d'Aden. Le trafic du port augmente assez peu et les dépenses d'équipement ont été réduites au minimum, car la concurrence du port éthiopien d'Assab se fait sentir, rendant déficitaire l'exploitation du port de Djibouti. Celui-ci travaille essentiellement pour l'Ethiopie d'où proviennent 89 p. 100 des exportations et à laquelle sont destinées 72 p. 100 des marchandises importées.

Au cours du dernier exercice, la compagnie du chemin de fer franco-éthiopien a enregistré de meilleurs résultats que les années précédentes, et tout laisse à penser que cette amélioration se maintiendra pour l'exercice en cours. Le trafic des voyageurs continue de diminuer mais le volume des marchandises transportées augmente. Aussi, bien qu'aucun bénéfice n'apparaisse au compte « pertes et profits », la situation financière interne de la société a-t-elle été sensiblement assainie.

Le territoire fonde de grands espoirs sur le tourisme et la chasse sous-marine grâce aux fonds marins du golfe de Tadjourah qui comptent parmi les plus beaux du monde. Ces fonds sont à ceux bien connus d'Eilat sur la mer Rouge, en Israël, ce que le parc de Versailles est à un jardin de banlieue ; il importe donc de protéger ce capital inestimable.

Les Israéliens ont eu la sagesse d'interdire chez eux l'arrachage des coraux et la destruction des poissons ; si les Français veulent préserver l'unique richesse actuelle de ce territoire désertique, ils doivent prendre rapidement les mesures de protection nécessaires, faute de quoi, les paysages sous-marins les plus beaux seraient saccagés par les collectionneurs de coraux et les amateurs de souvenirs. Quant aux innombrables poissons multicolores qui évoluent sans crainte parmi les nageurs, ils ne pourraient plus être admirés qu'au cinéma.

Il importe donc que la cueillette et la chasse sous-marines soient très sévèrement réglementées, afin de livrer ces fonds uniques à l'émerveillement des touristes transportés au-dessus des récifs sur des bateaux à fond transparent, ou des promeneurs sous-marins armés simplement d'appareils de photographie et de caméras. Outre la préservation de son capital, le territoire y trouverait des avantages économiques certains grâce à la vente de pellicules photographiques et de matériel de prise de vues, en territoire franc.

L'Archipel des Comores, lui, est confronté à un grave problème démographique. Sa situation économique ne s'est pas réellement améliorée depuis l'année dernière, époque à laquelle votre rapporteur avait mis en évidence ses difficultés.

Les exportations de vanille sont revenues au-dessous du niveau de 1968 ; celles de sisal ont continué à diminuer ; le coprah a régressé. Seules les exportations de girofle ont connu une vive expansion : 219 tonnes en 1970 contre 97 tonnes en 1969.

Ce budget apporte cependant une amélioration : l'année 1972 verra enfin le début des travaux tant réclamés du nouvel aéroport de Moroni, capable de recevoir les avions long courrier ; en outre, l'Etat va prendre en charge l'hôpital de Moroni.

Dans les Terres australes et antarctiques françaises, les programmes d'expérimentation et de recherches scientifiques se poursuivent. En Terre Adélie, un important raid glaciologique sera lancé dans quelques jours ; les équipes françaises travaillent en collaboration avec celles des Etats-Unis, d'Union soviétique et d'Australie, dans le cadre du programme international de glaciologie antarctique. Il convient, à ce propos, de rendre hommage à l'œuvre des expéditions polaires françaises et à leur chef, le grand Paul-Emile Victor.

Au cours du quatrième trimestre 1972, sera mis en service un nouveau navire de desserte des terres australes, le *Marion-Dufresne*, qui remplacera le vieux *Gallieni*, à bout de souffle.

L'évolution économique de la Nouvelle-Calédonie reste plus que jamais dominée par les perspectives d'exploitation du nickel.

Après le boom des dernières années, dont les effets sur les prix, l'immigration et la spéculation immobilière et foncière ont été très vifs, un certain désenchantement a été provoqué par les prévisions des économistes.

D'ici à 1975, la production de nickel du monde occidental pourrait atteindre de 700.000 à 830.000 tonnes pour une demande que chacun convient d'évaluer à 650.000 tonnes environ. Aussi une incertitude plane-t-elle maintenant sur les trois grands projets d'exploitation du nickel prévus dans l'île : celui de la Somecal, société métallurgique calédonienne ; celui de la Penamax, l'ennaroya-Amax ; celui de la Cofinpac, compagnie financière et métallurgique du Pacifique.

C'est ce dernier projet qui semble le plus défrayer la chronique. Des négociations sont en cours pour définir les nouvelles structures de la société et délimiter ses permis miniers. Elles devraient être achevées à la fin de l'année. Peut-être, alors, la situation se clarifiera-t-elle.

Mais l'industrie du nickel, les spéculations et les hausses qui ont accompagné l'exploitation ont détourné les entrepreneurs des autres activités productives.

L'agriculture traditionnelle stagne. Les exportations de café se développent peu. Faute de main-d'œuvre, celles de coprah régressent. En dépit des efforts des services, les conditions de l'élevage ne se sont pas améliorées et les abattages ont diminué, tandis que les importations de viande se sont multipliées par sept en trois ans.

De même, la hausse des prix et le fait que 55 p. 100 des chambres d'hôtel soient occupées par des immigrés en quête de logement, ont découragé les visiteurs traditionnels, Australiens et Néo-Zélandais.

La balance commerciale est devenue déficitaire, car les importations de biens d'équipement ont progressé beaucoup plus vite que les exportations. La situation ne s'améliorera que si l'horizon du marché du nickel s'éclaircit.

On a dit que l'industrie du nickel était un arbre à l'ombre duquel rien ne se développait. Or, cette ombre commence à s'étendre sur tous les territoires français du Pacifique.

Le territoire de Wallis et Futuna subit très directement la répercussion des hausses de prix de Nouvelle-Calédonie, qui est son premier fournisseur. La palmeraie de Wallis a été anéantie par un parasite, le rhinocéros du cocotier, et l'année dernière il n'a pas été exporté de coprah, la principale production exportable.

Aussi de nombreux Wallisiens sont-ils attirés par les perspectives d'emploi en Nouvelle-Calédonie. La ressource essentielle du territoire vient des envois de fonds faits à leurs familles par ces émigrés.

La situation économique du Condominium des Nouvelles-Hébrides est satisfaisante ; ses perspectives à moyen terme sont bonnes et votre rapporteur n'a pas, cette année, à évoquer de problèmes particuliers pour ce territoire.

En revanche, en Polynésie, la création du Centre d'expérimentation du Pacifique a déséquilibré les structures économiques, provoquant un exode rural et une désaffection à l'égard des cultures traditionnelles : la part de population du secteur primaire est passée de 40 p. 100 en 1960 à 17 p. 100 en 1969.

Le déclin du coprah en est une conséquence, encore aggravée par l'attrait des salaires élevés de la Nouvelle-Calédonie sur la main-d'œuvre des palmeraies. La production de coprah est tombée en 1970 à 15.300 tonnes et cette baisse a affecté non seulement Tahiti et les îles avoisinantes qui subissent l'attraction de Papeete, mais toutes les îles. En 1970, l'huilerie de Tahiti prévue pour traiter 20.000 tonnes de coprah par an a pu puiser sur ses stocks. En 1971, elle est obligée de recourir à des importations.

Les ressources naturelles susceptibles de servir d'assise au développement économique sont limitées. Des expériences d'éle-

vage de crevettes dans les lagons, de culture de nacre et de perles, sont en cours. Des négociations se poursuivent avec une société de pêche américaine qui transformerait sur place ses productions de thon.

Le tourisme en plein développement mais limité aux îles de la Société constitue le grand espoir de l'archipel.

Mais l'avenir reste incertain car un repli ou une mise en sommeil prématurée du Centre d'expérimentation du Pacifique est une éventualité que les responsables économiques doivent considérer, compte tenu des réactions internationales qu'a provoquées la dernière série d'expériences nucléaires.

Des besoins nouveaux ont été créés dans la population et il ne semble pas qu'actuellement le tourisme ou toute autre activité soit en état de prendre le relais du C.E.P.

Saint-Pierre-et-Miquelon tire traditionnellement ses ressources de la pêche et plus récemment du tourisme, mais je vous renvoie, mes chers collègues, pour ce territoire, à l'avis imprimé de la commission car je dois conclure sans tarder, avant que le chronométriste fatidique ne m'accable de ses rigneurs.

Comme pour les départements d'outre-mer, votre commission a souligné que les tarifs excessifs pratiqués par les compagnies nationales de navigation maritime et aérienne desservant les territoires d'outre-mer constituaient un frein à leur développement économique.

Par ailleurs, il est urgent que les entreprises françaises se décident à faire preuve de plus d'imagination et de dynamisme en participant activement au développement économique de ces territoires où elles laissent trop souvent les risques et les profits aux étrangers.

Sous réserve de ces observations, la commission de la production et des échanges a donné un avis favorable à l'adoption du budget des territoires d'outre-mer. (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer.

M. Pierre Messmer, ministre d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer. Monsieur le président, messieurs, le projet de budget des territoires d'outre-mer vous a été présenté et commenté favorablement par le rapporteur spécial de la commission des finances, et par les rapporteurs pour avis des deux commissions compétentes, des lois et de la production et des échanges, rapporteurs qui prennent la peine — et je veux leur en exprimer ma reconnaissance — non seulement d'étudier les affaires sur dossiers, mais de se rendre sur place chaque année dans un ou plusieurs territoires.

En intervenant après eux, je serai conduit à répéter les mêmes chiffres et les mêmes pourcentages; il ne peut d'ailleurs en être autrement, puisque nous nous référons aux mêmes sources.

Mais je pense que vous ne m'en tiendrez pas rigueur.

D'abord, parce que ces chiffres et ces pourcentages sont satisfaisants, et donc agréables à entendre de nouveau. Le volume total de ce projet de budget atteint, en effet, 290.397.113 francs, et son taux d'accroissement, par rapport à 1971, est deux fois plus élevé que celui du budget général.

Ensuite, parce que la volonté politique qu'ils traduisent est très nette: jusqu'à présent, les dépenses pouvaient être considérées, pour l'essentiel — les rapporteurs l'avaient souligné au passage — comme des dépenses de soutien; l'accélération rapide de leur rythme, en 1972, devrait au contraire leur conférer un caractère d'entraînement.

Et ce, qu'il s'agisse des moyens des services, des interventions publiques ou des subventions d'investissement accordées par l'Etat.

En ce qui concerne les titres III et IV, les mesures nouvelles — car ce sont les seules que j'analyserai — s'élèvent à 19.261.855 francs, sur lesquels 316.477 francs à peine — je cite ce chiffre au passage — vont à l'administration centrale.

L'effort est donc presque totalement consenti en faveur des territoires, à l'exception de 763.000 francs prévus pour le relèvement du coefficient de majoration applicable aux rémunérations du personnel en service aux Comores et à Saint-Pierre-et-Miquelon. Les enquêtes effectuées en début d'année par M. N. S. E. E. ayant constaté une dégradation du pouvoir d'achat dans ces deux territoires, il était nécessaire d'y remédier.

Il est remarquable de constater, en effet, que 18.200.000 francs, 95 p. 100 des mesures nouvelles, sont affectés aux services d'Etat dans les territoires à raison d'un tiers environ, soit 6.200.000 francs, et aux interventions publiques, pour les deux tiers restants,

soit 12 millions de francs. Cela marque la volonté du Gouvernement de donner à ces collectivités la possibilité de surmonter leur isolement géographique et de conduire leur développement économique.

L'action en faveur des services d'Etat a un triple objectif: renforcer ces services en Polynésie, aux îles Wallis et Futuna, et en Nouvelle-Calédonie; accroître les moyens des circonscriptions administratives en Polynésie, comme suite à la réforme communale déjà votée en première lecture par le Parlement; créer un service de l'état civil dans le territoire français des Afars et des Issas.

J'en arrive maintenant aux interventions publiques, qui bénéficient de la majoration la plus élevée et parmi lesquelles figurent deux séries de mesures importantes.

La première série de mesures concerne d'abord la prise en charge par l'Etat d'une nouvelle tranche de 20 p. 100 de la fonction publique de Polynésie française, ce qui représente une dépense de 5.900.000 francs. C'est une participation de 60 p. 100 de l'Etat qui est ainsi assurée dans les rémunérations des agents des corps de l'Etat pour l'administration de la Polynésie, ces 20 p. 100 s'ajoutant aux 40 p. 100 déjà appliqués depuis 1966.

Elle concerne aussi la prise en charge par le ministère de la santé publique des services de santé dans deux territoires.

Il s'agit, pour les Comores, de l'hôpital de Moroni et du service des grandes endémies. Ce territoire, encore pauvre mais dont l'accroissement démographique est rapide, appelait un effort substantiel. La mesure proposée permettra de renforcer l'action de ces services sanitaires. D'autre part, elle libérera à due concurrence la subvention que le budget de mon ministère apportait à ce titre et dont la plus grande partie restera néanmoins acquise à ce territoire.

Cette mesure se traduit donc par une augmentation réelle de l'aide financière consentie par l'Etat en 1972, aide qui sera supérieure à celle qui a été accordée aux Comores en 1971.

De même, le ministère de la santé publique prend en charge le service de santé et des grandes endémies des îles Wallis et Futuna. Cela permettra également au territoire de conserver, pour d'autres usages, la plus grande partie de la subvention versée à son budget et jusqu'ici affectée au service de santé.

Le surcroît de ressources dont bénéficieront les territoires de Polynésie française, des Comores et de Wallis et Futuna pourrait utilement, à mon sens, alimenter leur budget d'équipement.

La deuxième série de mesures concerne l'accroissement des subventions de l'Etat à trois territoires. Pour les Nouvelles-Hébrides, une majoration de 700.000 francs est proposée. Dans ce condominium, il n'existe pas de service d'Etat et l'intégralité des charges de personnel et de matériel est supportée par le budget spécial, lui-même alimenté par une subvention de l'Etat. La majoration prévue correspond à l'accroissement des rémunérations de personnel ainsi qu'aux ajustements des dotations de matériel, corrélativement à la hausse des prix.

D'autre part, dans le personnel de l'administration conjointe du condominium, les agents français détachés subissent, par rapport à leurs collègues en service à la résidence de France, un manque à gagner qui varie, suivant la catégorie, de 28 à 71 p. 100, tous éléments compris. Aussi est-il proposé d'étendre l'indemnité différentielle instituée par le décret du 21 juillet 1967 à douze emplois nouveaux tenus par nos nationaux.

Pour ce faire, une inscription nouvelle de 300.000 francs a été prévue.

Saint-Pierre-et-Miquelon verra sa subvention augmentée de 200.000 francs pour faire face à l'augmentation des salaires du personnel local et à certaines charges de fonctionnement résultant d'équipements sociaux récemment réalisés.

Les Terres australes et antarctiques bénéficieront d'un crédit nouveau de trois millions de francs, lequel comprend 1.800.000 francs pour la location pendant un trimestre du nouveau navire ravitailleur. Ce bâtiment, qui remplacera le *Gallieni*, est actuellement en construction; son entrée en service est prévue pour octobre 1972. Le reste, soit 1.200.000 francs, est destiné à couvrir, comme aux Nouvelles-Hébrides, l'augmentation des traitements et salaires, des dépenses de matériel et de l'affrètement des navires. S'y ajoutent enfin 1.900.000 francs provenant de l'enveloppe « recherche » et affectés à des programmes de recherche scientifique établis dans le cadre d'accords internationaux.

S'agissant des Terres australes et antarctiques, je crois utile d'ajouter que les crédits supplémentaires prévus pour les transports correspondent, en réalité, à une subvention du budget des territoires d'outre-mer à la recherche scientifique, les chercheurs représentant la quasi-totalité de nos compatriotes séjournant dans ces territoires.

Pour terminer l'examen des dépenses ordinaires, je dois mentionner qu'au titre de l'action sociale, une dotation complémentaire a été inscrite pour les bourses d'enseignement supérieur. Leur nombre doit augmenter de façon continue pour suivre le développement de l'enseignement secondaire et technique dans les territoires d'outre-mer, développement qui amène chaque année un nombre plus élevé de candidats à l'enseignement supérieur au lendemain de leur succès au baccalauréat.

Cette dotation de 120.000 francs permettra d'attribuer dix bourses supplémentaires et de majorer leur taux mensuel pour tenir compte de l'évolution du coût de la vie.

Je conclurai ce chapitre relatif aux dépenses ordinaires en mentionnant l'intervention des autres administrations dans les territoires d'outre-mer. Évaluée à 255 millions de francs environ, cette intervention se caractérise, en particulier, par un accroissement des effectifs de l'éducation nationale qui augmenteront de plus de 8 p. 100 en 1972.

Alors que le taux d'accroissement de notre budget est de 18,62 p. 100 par rapport à 1971, celui des autorisations de programme est nettement supérieur, puisqu'il atteint 23,28 p. 100, accroissement le plus important qui ait été enregistré depuis dix ans dans le budget des territoires d'outre-mer.

Avant d'aborder les crédits du F.I.D.E.S. et en réponse aux interventions de MM. les rapporteurs, je précise qu'un chapitre nouveau a été ouvert au titre de l'aide à l'équipement hôtelier dans les territoires. Il est doté de quatre millions de francs, qui seront attribués sous forme de prime spéciale d'encouragement à l'équipement hôtelier. Ses modalités d'octroi sont analogues à celles qui sont retenues en métropole et dans les départements d'outre-mer. L'unité de réglementation est donc maintenant réalisée et si l'on se réfère aux résultats obtenus, on peut penser que cette disposition favorisera le développement du tourisme dans les territoires.

L'examen de la dotation du F.I.D.E.S. doit être mené en fonction des objectifs fixés par le VI^e Plan. Je rappelle que celui-ci avait estimé que la réalisation de l'hypothèse haute impliquait l'octroi, en cinq ans, de 920 millions de francs de crédits budgétaires, dont 494.600.000 francs à la charge du F.I.D.E.S. et 425.400.000 francs à la charge des ministères techniques.

Dans le budget de 1972, quatorze millions de francs supplémentaires — soit une augmentation de 20,2 p. 100 — sont inscrits pour le F.I.D.E.S., dont la dotation passe à 83.800.000 francs en autorisations de programme. Comme pour le F.I.D.O.M., l'octroi, pour les trois prochaines années, de majorations identiques en valeur absolue s'inscrirait normalement dans la perspective d'une croissance linéaire. La bonne exécution du Plan — toujours en hypothèse haute — apparaît alors comme une prévision raisonnable.

La répartition de ces crédits qui sera soumise à l'approbation du comité directeur du F.I.D.E.S. présentera les caractéristiques suivantes :

Au titre de la section générale, les Comores verront leur dotation passer de dix à treize millions de francs, ce qui marque une progression de 30 p. 100.

Six millions de francs sont prévus pour le territoire français des Afars et des Issas, en augmentation de 400.000 francs. Il s'y ajoutera un effort substantiel pour la recherche géothermique, comme le demandent les instances territoriales.

La dotation déjà importante des Nouvelles-Hébrides accuse, avec six millions de francs, une augmentation de 500.000 francs nécessaire pour poursuivre la construction de l'hôpital de Port-Vila.

Les Terres australes et antarctiques se voient attribuer deux millions de francs, soit un accroissement de 25 p. 100.

Par ailleurs, des dotations sont prévues pour les études générales, la recherche scientifique, les subventions aux œuvres privées, la participation à l'équipement culturel, sportif et touristique et à des équipements dont l'intérêt particulier justifie l'intervention de la section générale.

Enfin, l'inscription de 4.500.000 francs pour l'équipement des communes de Nouvelle-Calédonie sera reconduite et une inscription identique, mais nouvelle, est prévue pour les communes de Polynésie dont la mise en place est envisagée dans le cadre de la réforme communale.

Au titre de la section territoriale, les dotations sont maintenues à leur niveau de 1971 pour la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie, soit respectivement à 6 et 12 millions de francs.

Elles sont doublées pour le territoire de Saint-Pierre-et-Miquelon. Dans la perspective d'investissements portuaires nouveaux, 2.500.000 francs ont été inscrits.

Elles sont triplées pour le territoire de Wallis et Futuna avec 3.900.000 francs, dont la plus grande partie sera affectée à la construction du futur hôpital.

Quant aux projets susceptibles d'être financés sur ces crédits, ils sont élaborés par les autorités locales, conformément aux objectifs du VI^e Plan, et approuvés ensuite par le comité directeur du F.I.D.E.S.

Aux Comores, le développement rural, objectif majeur de ce territoire, s'effectuera dans le cadre d'un programme d'intervention précis en ce qui concerne les cultures vivrières, les cultures d'exportation et l'élevage. Un effort sera également fait pour améliorer le réseau routier, en particulier dans la perspective de la construction du futur aéroport ouvert aux avions long-courriers. Je suis en mesure de vous annoncer que ce chantier sera ouvert dès le début de 1972.

Dans le territoire français des Afars et des Issas, les projets intéressent l'amélioration de l'hydraulique, essentielle pour la vie des nomades et de leurs troupeaux. Des crédits seront également affectés à des travaux d'infrastructure industrielle et d'assainissement de la ville de Djibouti, notamment dans la zone portuaire, et à certains lotissements. Dans les cercles de l'intérieur, les travaux de routes continueront. Enfin, la recherche de ressources en énergie géothermique sera poursuivie. La mise au point d'un programme est en cours, en liaison avec le ministère du développement industriel et le Bureau de recherches géologiques et minières.

La dotation accordée au condominium des Nouvelles-Hébrides permettra, en priorité, la construction de l'hôpital français de Port-Vila, dont les travaux ont commencé cette année. La poursuite du programme de développement de la production agricole et de l'élevage ainsi que la participation au plan conjoint d'équipement sont également assurées.

A Saint-Pierre-et-Miquelon, la plus grosse part des crédits sera utilisée à la réalisation d'ouvrages d'infrastructure lourde pour lesquels des études ont été lancées en 1971 : port de Saint-Pierre et quai en eau profonde, digue de Miquelon, urbanisme et voirie à Saint-Pierre. Seront, cependant, également prévues la réfection du réseau de distribution d'électricité et la mise à jour du cadastre.

A Wallis et Futuna, la dotation sera, pour l'essentiel, affectée à la première tranche de travaux de l'hôpital de Sia, dont l'appel d'offre est en cours, sans que soient pour autant négligés l'économie rurale et les autres travaux d'infrastructure et d'équipement sanitaire.

La Polynésie française, outre la dotation prévue pour les communes qui seront créées, pourra continuer, conformément aux options du VI^e Plan, ses actions intéressant l'agriculture, la pêche et l'élevage, actions orientées vers des techniques déjà très élaborées : cultures sans sol, ostréiculture, aquaculture, perliculture. Comme les années précédentes, l'environnement de l'agglomération de Papeete retiendra une attention spéciale et une partie des crédits sera consacrée à l'aménagement de routes de dégagement, ainsi qu'à l'infrastructure de lotissements économiques. Les autres îles ne seront pas oubliées pour autant, comme vous pourrez vous en convaincre par une lecture des projets du F. I. D. E. S.

En Nouvelle-Calédonie, sera poursuivie la participation à l'équipement des communes : voirie, adduction d'eau, assainissement, dont l'essor, après trois ans d'application de la réforme communale, est favorablement ressenti par la population.

En même temps, le F. I. D. E. S. facilitera l'action du territoire pour le rééquilibrage de l'activité économique et pour la mise en place des infrastructures nécessaires à son expansion. Déjà en 1971, le soutien de l'agriculture s'est allié à une aide pour la mise en place, à Nouméa, de l'adduction d'eau et de lotissements pour habitations de caractère social.

Quant aux subventions consacrées à l'équipement administratif, elles atteindront un montant de 16.650.000 francs pour l'ensemble des territoires. La progression de 1.725.000 francs, soit plus de 10 p. 100 par rapport à 1971, s'explique par une augmentation de la dotation provenant de la recherche scientifique au profit des Terres australes et antarctiques françaises.

Ces crédits seront affectés principalement à l'amélioration des conditions de logement des fonctionnaires, pour un montant de 5.500.000 francs. Ils serviront aussi, à raison de 6.800.000 francs, à renforcer l'équipement administratif : en Nouvelle-Calédonie, où l'effort d'adaptation des moyens des services de l'Etat sera poursuivi ; en Polynésie, pour structurer les services des circonscriptions administratives ; enfin, dans le territoire français des Afars et des Issas, pour le transfert des postes du groupement nomade autonome aux frontières et pour la construction de nouveaux bâtiments administratifs.

A ces investissements réalisés par le ministère chargé des territoires d'outre-mer s'ajouteront ceux des ministères tech-

niques ayant vocation à intervenir dans les territoires. Il est possible d'indiquer que leur montant atteindra à peu près le double de celui de 1971.

Pour être complet, je citerai enfin les interventions des organismes de crédit, nettement accrues dans les territoires d'outre-mer : d'abord, la caisse centrale de coopération économique, dont le plafond des engagements passe de 140 millions à 270 millions de francs, soit presque le double ; ensuite, la caisse des Dépôts et consignations ; enfin, la caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales, dont l'intervention dans les territoires vient d'être autorisée par un décret récent.

Ces moyens puissants compléteront efficacement l'action du budget de l'Etat.

En conclusion, je suis certain, mesdames, messieurs, que je vous présente un bon budget pour les territoires d'outre-mer.

Avant de demander votre approbation, j'insisterai une nouvelle fois sur la caractéristique de ce budget qui me paraît la plus remarquable : l'effort de l'Etat s'exerce spécialement en matière d'investissements ; mais il se manifeste aussi par des interventions au profit des administrations territoriales. Son effet est politique, car la prise en charge de certaines dépenses procure aux territoires des disponibilités nouvelles et, par là même, les moyens de mieux exercer leurs propres responsabilités.

C'est, je crois, une bonne orientation, une orientation conforme au génie de la France. *(Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.)*

M. le président. La parole est à M. Pidjot, premier orateur inscrit.

M. Roch Pidjot. Monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, les populations que je représente ici ne conçoivent pas l'avenir de la Nouvelle-Calédonie en dehors d'une évolution politique tendant à l'autonomie interne et au respect de la personnalité mélanésienne, notions qui, intimement liées, sont les maîtres-mots qui expliquent les aspirations populaires en Nouvelle-Calédonie.

Par exemple, est-il admissible que l'administration locale oppose une fin de non-recevoir, pour incompétence, à une proposition de délibération de l'assemblée territoriale, concernant l'enseignement des langues et cultures mélanésiennes dans le cadre de l'enseignement des langues et cultures régionales, tel qu'il est défini par la loi Deixonne, et qui ne serait pas applicable en Nouvelle-Calédonie ?

Je vous demande, monsieur le ministre d'Etat, de vous pencher sur cette question capitale, en liaison avec M. le ministre des affaires culturelles.

Comment, en effet, peut-on parler de régionalisme et brimer, dans le même temps, l'originalité d'une culture historiquement fondée ?

Nous souhaitons que notre territoire puisse être doté des organismes institutionnels qui lui donneraient capacité de gérer ses propres affaires, dans le cadre de la République.

Sur le plan économique, il faut souligner la crise qui commence dans mon pays, avec, pour conséquence, un chômage aggravé par une immigration souvent mal contrôlée.

A l'inverse du roi Midas, qui transformait en or tout ce qu'il touchait, l'administration centrale des mines a le don de métamorphoser les essors en crises irréversibles, les ruées vers l'or en déroutes.

M. Marc Bécam. Hélas !

M. Roch Pidjot. La conséquence prévue, et prévisible, de la loi minière, est bien le refus du Japon d'acheter notre minerai, et aussi, il faut le dire, le renforcement de l'omnipotence société Le Nickel.

A la suite de l'interdiction d'entrer dans le territoire, opposée à deux syndicalistes canadiens, et du refus de prise en considération d'un relèvement des salaires, une grève de deux mois a durement éprouvé l'économie du territoire. Il est à craindre que cette grève ne soit qu'un prélude à d'autres mouvements sociaux si le projet de loi tendant à modifier le code du travail et à supprimer les avantages des travailleurs calédoniens et métropolitains était voté.

Cette société devrait légitimement compenser ses exportations à partir de notre sous-sol par des règlements effectifs qui profiteraient au budget néo-calédonien. Ne pensez-vous pas, monsieur le ministre d'Etat, que sa domiciliation juridique devrait être à Nouméa ?

Pour pallier la crise actuelle, il faudrait que la parité du franc C.F.P. fût augmentée de 5,5 à 7, même si le franc français était réévalué.

Sur le plan budgétaire, je signalerai simplement le mécontentement des élus devant le refus opposé par le F.I.D.E.S., section générale, de continuer à financer des opérations agricoles, vitales pour les Mélanésiens, comme l'Institut français du café et le centre d'expérimentation agricole de Nessadiou. Il importe de revenir sur ces deux refus.

Enfin, pour les Nouvelles-Hébrides, je demanderai aux autorités responsables de rapporter le règlement conjoint, n° 16, de 1971, instituant une taxe sur certaines plus-values foncières. Cette taxe freinera le développement touristique des Nouvelles-Hébrides, car elle éloignera les capitaux étrangers.

Le statut actuel de colonie condominiale, où les indigènes n'ont ni droit de vote, ni nationalité, ni représentation, est un statut injuste et précaire, qu'il faudra bien remettre en cause tôt ou tard. En attendant, l'institution d'une telle taxe est absolument catastrophique.

L'année 1972 risque de se placer, pour la Nouvelle-Calédonie et pour les Nouvelles-Hébrides, sous le signe d'une triple crise, sociale, économique et politique, de nature à remettre en cause le plan quinquennal.

Etant donné que les crédits budgétaires prévus ne permettront pas de résoudre tous les problèmes de notre pays, même s'ils apportent dans certains secteurs localisés quelque amélioration ou quelque soulagement, je souhaite sincèrement qu'un dialogue sur les questions politiques fondamentales s'ouvre d'ici à la prochaine session budgétaire, après le renouvellement de notre assemblée territoriale. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.)*

M. le président. La parole est à M. Cermolacce.

M. Paul Cermolacce. Monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, avec les départements d'outre-mer, la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie, les Comores...

M. Jean Fontaine. Ne confondez pas territoires et départements d'outre-mer !

M. Paul Cermolacce. J'ai dit : « avec » les départements d'outre-mer, la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie et les Comores représentent — vous me l'accorderez, monsieur Fontaine — les derniers vestiges de ce qui fut l'empire colonial français.

Les peuples de ces pays, comme tous les peuples du monde, grands ou petits, veulent gérer eux-mêmes leurs propres affaires, dans le cadre d'institutions nouvelles débarrassées de tout esprit néo-colonialiste.

Face à un accroissement sensible de la natalité, de l'immigration, la situation des populations d'outre-mer est toujours aussi précaire. Le niveau très élevé des prix, les bas salaires, le chômage, la faiblesse du secteur rural dont dépendent les revenus d'une part importante de la population, les insuffisances en matière de logement social et d'autres équipements, les problèmes de santé, d'enseignement, sont autant de facteurs qui lèsent et aggravent le sort des populations.

Le mécontentement est grand partout, plus particulièrement en Nouvelle-Calédonie. Même si vous n'en dites rien, monsieur le ministre d'Etat, vous ne pouvez ignorer l'ampleur du mouvement populaire en faveur de l'autonomie, qui se manifeste dans chaque territoire d'outre-mer.

M. Jacques-Philippe Vendroux. Ce n'est pas vrai !

M. Paul Cermolacce. C'est le cas aux Comores, en Polynésie, où l'évolution a été encore accélérée par la création du centre d'expériences de l'arme atomique, qui a bouleversé bien des structures et la vie même des Polynésiens.

Nous n'avons pas oublié le temps où nous réclamions ici même la libération et le droit au retour dans son pays natal du vieux leader tahitien Pouvanaa Oopa, porte-parole des aspirations à une vie libre de tout un peuple pacifique. Il est, à nos yeux, significatif qu'aux dernières élections sénatoriales ce soit lui qui, en dépit du système électoral du suffrage restreint, ait été élu représentant de son pays au palais du Luxembourg.

En Nouvelle-Calédonie, le mouvement national est toujours en butte aux tracasseries des pouvoirs publics. Nous savons bien que la puissance dominante dans ce territoire est la société Le Nickel — à laquelle vous accordez de très larges facilités — et, à travers elle, la banque Rothschild. C'est ainsi que, pour préserver les intérêts économiques de cette société, le pouvoir n'a pas hésité à revenir, en Nouvelle-Calédonie, sur une certaine démocratisation des institutions locales.

La prudente loi-cadre de 1956 y a même été jugée inacceptable, et c'est une politique d'assimilation qui est maintenant mise en œuvre dans ce territoire d'outre-mer.

Nous considérons que ce retour au passé, ce refus d'entendre la voix populaire facilitent les intrigues des Etats-Unis et du

Japon, dont la pénétration dans l'économie de ce territoire est déjà prépondérante. Une telle politique est contraire aux intérêts des Néo-Calédoniens comme aux intérêts nationaux de notre pays.

Dans son programme de gouvernement, récemment publié, le parti communiste français définit comme suit la politique d'une France démocratique à l'égard des peuples des territoires d'outre-mer :

« La France reconnaît le droit à l'autodétermination des peuples des territoires d'outre-mer. Le gouvernement démocratique donnera satisfaction aux aspirations de caractère national des peuples de Nouvelle-Calédonie, de Polynésie, des Comores, etc... »

M. Jean Fontaine. Et caetera !

M. Paul Cermolacce. « ... dont les organisations les plus représentatives revendiquent le remplacement de leur statut actuel par un statut d'autonomie leur permettant de gérer librement leurs propres affaires. »

Une telle politique doit être rapidement appliquée. Elle est conforme aux intérêts des peuples des territoires d'outre-mer. Mais elle est aussi conforme aux intérêts du peuple français, que nous ne confondons pas avec, par exemple, les intérêts capitalistes de la société Le Nickel. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à M. Jacques-Philippe Vendroux.

M. Jacques-Philippe Vendroux. Monsieur le ministre d'Etat, le budget des territoires d'outre-mer est un bon budget, et plus particulièrement pour Saint-Pierre-et-Miquelon, le territoire que j'ai l'honneur de représenter à l'Assemblée nationale.

C'est la raison pour laquelle je voterai ce projet de budget, comme vous deviez vous y attendre quelque peu.

La masse budgétaire destinée au territoire de Saint-Pierre-et-Miquelon augmentera en 1972 par rapport à 1971.

Si l'on additionne la tranche F. I. D. E. S., section locale, la tranche F. I. D. E. S., section générale, et la subvention au territoire, la masse globale atteint un montant de 804 millions 200.000 francs C. F. A. Si l'on compare ce chiffre à celui du budget de 1971, on constate une évidente augmentation d'une année sur l'autre, qui s'élève à 123.250.000 francs.

En effet, alors que le chiffre global du budget de 1971 atteignait 680.950.000 francs, celui qui est prévu au projet de budget pour 1972 s'élève à 804.200.000 francs.

Indépendamment de la légère augmentation de la subvention au territoire, de 15.250.000 francs — 424.200.000 francs pour 1972 contre 408.950.000 francs pour 1971 — la très forte progression de ce budget résulte de l'accroissement de la tranche locale du F. I. D. E. S., qui passera de 125.250.000 francs en 1971 à 250 millions de francs en 1972, soit du simple au double.

Cette très importante progression, dont tous, à Saint-Pierre-et-Miquelon, nous devons nous réjouir et remercier le Gouvernement, tient au fait que les plus hautes instances — dont vous-même, monsieur le ministre d'Etat — se rendent parfaitement compte des impératifs à court terme et à moyen terme devant lesquels le territoire se trouve placé.

Comme l'indique la programmation du VI^e Plan, ces impératifs sont les suivants : la pêche industrielle et la pêche artisanale, les installations portuaires — aménagement de celles qui existent, auquel il y a lieu d'ajouter l'impérieuse nécessité de la construction d'un quai en eau profonde dans le port de Saint-Pierre — la cale abri de Miquelon, le tourisme et les problèmes qui s'y rattachent, telles les liaisons aériennes et maritimes.

Tels sont nos objectifs principaux pour les cinq prochaines années. Notre mission est donc de nous acharner à les atteindre, si nous voulons aller de l'avant en respectant les options et les programmes fixés par le VI^e Plan.

Certes — et vous le comprendrez aisément, monsieur le ministre d'Etat — le temps de parole qui m'est imparti dans ce débat — sept minutes, dont je crois avoir déjà, hélas ! utilisé une bonne partie — ne me permet pas d'aborder successivement, en les commentant, les grands problèmes auxquels je viens de faire allusion.

Je ne souhaite pas m'attirer les amicales et réglementaires remontrances de M. le président de séance, dont je sollicite par avance l'indulgence si mon intervention se trouve allongée de deux petites minutes supplémentaires.

J'ai eu l'avantage de parler à cette tribune des grandes options, lors du débat sur le VI^e Plan, au mois de juin dernier. L'enveloppe F. I. D. E. S., telle qu'elle est prévue pour 1972, peut laisser espérer que le Plan de cinq ans sera respecté.

Toutefois, et toujours en tenant compte des prévisions, plusieurs études techniques devraient être en cours actuellement : le quai en eau profonde, l'aménagement du port de Saint-Pierre, l'aménagement de la ville de Saint-Pierre, la cale abri de Miquelon.

Dès lors que les études seront achevées et les devis établis, il appartiendra au territoire de choisir celui de ces ouvrages qui sera construit en priorité, car personne ne doit ignorer que l'exécution de tous ces travaux s'étendra sur cinq années. Il faudra donc que le territoire opère un choix difficile pour désigner l'opération qu'il jugera la plus urgente, tenant compte en cela d'impératifs sérieux.

Je suis très conscient du fait que, répondant à des motivations diverses, toutes ces opérations mériteraient d'être programmées en priorité. Cependant, il faudra décider, et cela ne sera pas facile.

Alors, monsieur le ministre, permettez-moi de vous poser cette première question : quelle sera l'autorité du territoire qui décidera en fin de compte ? Pour ma part, je souhaiterais que ce fût le Gouvernement, par délégation qu'il donnerait au gouverneur du territoire.

Je ne tenterai pas d'orienter une décision qui devrait normalement être prise à court terme, mais permettez-moi de vous dire quelle importance j'attache, d'une part, à la construction, de toute urgence, de la cale abri de Miquelon, ce qui serait pour les Miquelonnais un atout d'une importance capitale, et, d'autre part, à la construction d'un quai en eau profonde dans le port de Saint-Pierre, et cela pour des raisons que vous connaissez. Le développement du tourisme à Saint-Pierre-et-Miquelon est conditionné par la réalisation de cet ouvrage.

Le choix sera très difficile et j'avoue que, si je devais moi-même arbitrer, je serais fort embarrassé !

Les observations que je viens de formuler, monsieur le ministre d'Etat, ne doivent pas masquer d'autres problèmes d'intérêt général. Je ne parlerai ici que de certains d'entre eux, me réservant de vous demander audience pour vous entretenir des autres.

Je commencerais par évoquer celui que pose l'application, à Saint-Pierre, de la « loi Debré », qui a été votée par le Parlement et dont les décrets d'application sont soumis à la signature de M. le ministre de l'économie et des finances. Vous serez en mesure de me le confirmer aujourd'hui, je n'en doute pas.

Mais, à ce sujet, permettez-moi de vous poser une question précise à laquelle je vous demande de bien vouloir répondre avec la même précision.

Pouvez-vous me donner l'assurance que les charges financières qu'entraînera la prise en charge de l'enseignement privé par l'Etat ne viendront pas en déduction de la subvention d'Etat consentie au territoire ?

Comme je l'ai fait pour la loi d'aide à l'enseignement privé, je m'efforce, depuis bientôt cinq ans, de faire admettre par le Gouvernement qu'il existe, dans le territoire, une injustice à laquelle il serait opportun de mettre, une fois pour toutes, un terme : il s'agit de la disparité injustifiée entre les traitements accordés aux fonctionnaires métropolitains et ceux que perçoivent les fonctionnaires du cadre local.

Ce problème étant bien connu de vous-même, monsieur le ministre d'Etat, et de M. le Premier ministre, il me paraît inutile d'insister. Mais j'aimerais savoir où en sont les choses.

D'ailleurs, dans le rapport qu'il a présenté au nom de la commission des lois, mon collègue et ami M. Magaud a soulevé ce problème.

Rapidement — rassurez-vous, monsieur le président — je ferai part de mes préoccupations quant au fonctionnement du centre sportif et socio-culturel, lequel devrait ouvrir dans quelques mois.

Le comité directeur du F. I. D. E. S. proposera, lors de sa prochaine séance, l'inscription d'une subvention de 6.300.000 francs destinée à l'équipement de ce centre.

Je sais le rôle déterminant que vous avez joué dans cette affaire, monsieur le ministre d'Etat, comme je n'ignore pas celui de M. le secrétaire d'Etat chargé de la jeunesse, des sports et des loisirs, auprès de qui je suis intervenu à plusieurs reprises.

Il s'agit, là, assurément, d'une mesure importante. Cependant, cela ne doit pas faire oublier que le centre devra fonctionner.

Vous savez que le territoire ne dispose pas de moyens suffisants pour assurer, sur le plan financier, la bonne marche de cette maison de jeunes.

J'ai suggéré à M. Comiti une solution qui consisterait à faire prendre le centre en charge par différents ministères — territoires d'outre-mer, jeunesse et sports, affaires culturelles et

affaires étrangères. La gestion serait alors assurée sur place par un conseil d'administration présidé par M. le gouverneur du territoire.

Ce serait une solution.

Il est également possible d'envisager une gestion autonome, mais en tout état de cause, je considère qu'il est impératif que l'Etat assure le fonctionnement financier du centre et qu'il en confie la responsabilité de gestion soit au gouverneur, soit à un organisme privé. J'aimerais, monsieur le ministre, connaître votre opinion sur ce sujet.

Pour terminer je me contenterai de vous poser, sans les commenter, deux questions.

Pouvez-vous me faire le point des conversations entre le Gouvernement et la société Interpêche, laquelle devrait venir prendre le relais de la S. P. E. C. dont les difficultés demeurent ?

Deuxièmement, où en sont les très mystérieuses enquêtes concernant d'éventuelles recherches pétrolières dans les eaux de l'Atlantique Nord, au large de Saint-Pierre et Miquelon ?

J'aurais beaucoup d'autres choses à vous dire. Hélas, je n'ai plus le temps de le faire.

Avant de terminer, je tiens à dire à MM. les rapporteurs combien j'ai apprécié le sérieux et l'objectivité de leurs travaux.

Monsieur le ministre, Saint-Pierre et Miquelon attendent votre visite, vous, le fidèle compagnon du général de Gaulle. Vous n'ignorez pas la place que tient le général de Gaulle dans le cœur des Saint-Pierrais et des Miquelonnais. *(Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Sanford.

M. Francis Sanford. Grâce à votre position compréhensive, monsieur le ministre, le dialogue entre les représentants de notre territoire et les représentants de la métropole est enfin devenu possible.

En effet, au cours de votre dernier voyage en Polynésie française, notre assemblée territoriale a pu vous recevoir comme elle le souhaitait. Les représentants élus du territoire ont eu la satisfaction de vous faire part des aspirations légitimes, qu'elles soient économiques, sociales ou politiques, de nos populations.

Certes ce n'est qu'un début de dialogue, et nous sommes conscients, nous, citoyens français de Polynésie, d'outre-mer, du chemin à parcourir pour atteindre notre but, qui est de participer pleinement à la gestion de notre territoire.

Dans cet esprit, je souhaite vivement que le Gouvernement puisse inscrire à l'ordre du jour de la prochaine session parlementaire la proposition de loi numéro 1462 que j'ai déposée avec mes collègues du groupe Progrès et démocratie moderne, portant statut de la Polynésie française, et que mon compatriote et ami le sénateur Pouvanaa Oopa a également déposée au Sénat.

J'ai noté avec satisfaction la participation accrue de l'Etat français aux dépenses relatives aux fonctionnaires étatisés exerçant en Polynésie, cette participation étant passée de 40 p. 100 à 60 p. 100 et atteindra, j'en suis convaincu, rapidement les 80 p. 100 convenus et promis.

L'implantation d'une antenne du centre national d'exploitation des océans à Tahiti est très appréciée par nos populations et par ses représentants.

Mes chers collègues, la richesse marine de cette partie du pacifique est considérable, et la France ne regrettera pas les investissements qu'elle fera pour l'exploration, puis l'exploitation de ce secteur sous-marin.

Lors du récent colloque international sur l'exploitation des océans qui s'est tenu à Bordeaux, des spécialistes japonais ont affirmé qu'une pisciculture ou une aquaculture bien organisée dans nos lagons des îles Tuamotu pourrait fournir assez de protéines pour subvenir aux besoins de toute l'Europe.

Je compte sur vous tous, mes chers collègues, et plus particulièrement sur vous, monsieur le ministre, ainsi que sur vos collaborateurs, pour que notre territoire obtienne ce dont il a besoin.

Je conclurai en souhaitant que nous ayons, nous, citoyens français de Polynésie, rapidement la possibilité de démontrer que nous pouvons gérer nous-mêmes sainement et efficacement, et dans la paix et l'ordre, notre territoire tout en demeurant de bons Français. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne et sur divers autres bancs.)*

M. le président. La parole est à M. Benjamin Brial, dernier orateur inscrit.

M. Benjamin Brial. Monsieur le ministre d'Etat, permettez au territoire de Wallis et Futuna, que j'ai l'honneur de repré-

senter, de vous adresser ses plus vifs remerciements pour l'augmentation notable de crédits que vous proposez en sa faveur.

Nous nous félicitons du climat de collaboration que vous avez instauré entre vos services et les élus du territoire, prouvant l'intérêt que vous portez à nos préoccupations.

C'est ainsi que, faisant droit à un vœu exprimé par l'Assemblée territoriale, vous avez accepté que le service d'hygiène et de santé publique du territoire soit pris en charge par l'Etat. Notre souhait est donc exaucé. Sur le plan pratique, cette décision se traduira par une économie pour le budget du territoire. Les sommes ainsi économisées pourront être efficacement utilisées dans d'autres domaines où des efforts particuliers nous sont demandés.

Mais, mieux encore, je constate que la somme prise en charge par l'Etat dans la loi de finances pour 1972 est de 1.200.000 francs métropolitains, soit 21.600.000 francs Pacifique. Ainsi la santé de nos populations sera mieux protégée.

Nous apprécions déjà l'amélioration décisive résultant de l'excellent fonctionnement de l'aérodrome qui permet l'utilisation des Caravelle dans de meilleures conditions de sécurité, en tout temps, et assure le désenclavement de nos îles. Il est incontestable que la meilleure desserte de l'île aura des conséquences très bénéfiques pour le développement des échanges commerciaux et du tourisme. L'accès de notre territoire est devenu aisé. Il est donc légitime que nous souhaitions que soient prises toutes mesures de nature à développer le tourisme. L'action de la grande compagnie aérienne française — l'U. T. A. — rejoint nos efforts pour accroître grâce au tourisme les ressources des îles et notamment de notre artisanat local.

Il serait important pour le développement harmonieux des deux îles que soit véritablement étudiée la liaison aérienne régulière entre Wallis et Futuna, afin de mettre pleinement en valeur l'île de Futuna.

Par ailleurs, nous avons noté avec satisfaction qu'un effort particulier sera entrepris dans le domaine agricole pour développer et accroître en rendement et en productivité nos cultures traditionnelles.

Il me reste, monsieur le ministre, à vous renouveler trois vœux exprimés à maintes reprises par l'Assemblée territoriale.

Le premier concerne la formation professionnelle.

Nous voulons assurer à nos jeunes qui en sont capables et ayant reçu, sur place, un enseignement général convenable, la possibilité de faire, en métropole et en Nouvelle-Calédonie, des stages de perfectionnement dans les disciplines pour lesquelles ils ont été jugés aptes.

Pourriez-vous me donner l'assurance que cette affaire sera étudiée par vos services pour lui donner une suite favorable avec la participation de l'Etat ?

Le second vœu a trait aux cadres administratifs du territoire.

Vous serait-il possible d'envisager de doter la fonction publique locale d'un statut garant de l'avenir des fonctionnaires du cadre local en même temps qu'il veillera à la qualité du recrutement, comme pour d'autres territoires ? J'ai le ferme espoir que ce vœu dont je souligne l'importance sera pris en considération. Le projet datant de 1967 doit maintenant faire l'objet d'une décision.

Mon dernier vœu, que j'avais déjà exprimé à cette tribune, est destiné à combler un vide très grave : mes compatriotes n'entendent pas la voix de la France. Nous n'avons pas de poste de radiodiffusion. Cette lacune est amèrement ressentie chez nous où les ondes sont couvertes par la propagande étrangère.

Puis-je, cette fois encore, appeler votre bienveillante attention et celle de M. le Premier ministre sur cette importante question ? Il est déplorable, en 1971, qu'une partie des territoires de la République soit privée des services d'un office national, dont la mission est d'informer tous les Français et de rayonner à travers le monde.

Monsieur le ministre d'Etat, l'impression que j'ai personnellement tirée de l'analyse de votre budget est très favorable. Nous avons, désormais, la certitude que les problèmes importants auxquels le territoire se trouve confronté sont traités avec sérieux et compréhension.

Je tiens à vous remercier, monsieur le ministre. Nous en sommes reconnaissants au Gouvernement de la République. Le territoire de Wallis et Futuna souhaite avec impatience votre visite. A cette occasion, il vous manifestera sa gratitude.

L'œuvre du général de Gaulle a porté le renom de la France aux extrémités du monde. L'immense Pacifique, auquel appartient notre territoire, devient un centre des activités internationales.

Nos îles, par leur fidélité, par leur modernisation, prennent valeur d'exemple, en ce qui concerne le rayonnement mondial de la France.

L'intérêt des populations et de toute la nation me dicte mon devoir qui est de soutenir la politique heureusement poursuivie par le Gouvernement, sous l'impulsion de M. le Président de la République. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer.

M. le ministre d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer. Monsieur le président, les orateurs qui sont intervenus dans la discussion ayant été peu nombreux, il me sera possible de répondre à chacun d'eux.

M. Roch Pidjot a d'abord posé une question fort intéressante — et pas seulement pour la Nouvelle-Calédonie — concernant l'enseignement des langues vernaculaires dans les écoles du premier et du second degré. Sur le plan juridique, je confirme à M. Roch Pidjot ce que d'autres que lui peut-être ne savent pas : que la loi Deixonne ne s'applique pas aux territoires d'outre-mer. La raison en est la complexité d'une application éventuelle de cette loi à des territoires qui, à l'époque, étaient plus nombreux, plus vastes et plus difficiles encore à administrer que ceux dont nous parlons aujourd'hui.

Dans le cas particulier de la Nouvelle-Calédonie je voudrais rendre M. Roch Pidjot attentif au fait que la décision consiste non seulement à enseigner telle langue mélanésienne aux jeunes gens des écoles mais aussi, et peut-être surtout, à choisir quelle sera celle que nous y enseignerons. En effet, M. Roch Pidjot — qui est beaucoup plus compétent que moi en la matière — n'ignore pas que les tribus parlent, certes, la même langue, mais dans des dialectes fort différents. Le choix — je tiens à le dire à M. Pidjot — appartient aux autorités locales, c'est-à-dire au pouvoir exécutif et à l'assemblée territoriale qui vote les crédits nécessaires à ce type d'enseignement. Pour ma part, je ne suis nullement hostile à ce qu'on s'engage dans cette voie, notamment en Nouvelle-Calédonie.

A propos des affaires minières, M. Roch Pidjot a fait référence à la récente grève qui a duré deux mois, en effet, et qui, après avoir commencé parmi le personnel de la société Le Nickel, s'est étendue à d'autres activités où elle a eu une moindre durée. Je précise, non pas pour l'instruction de M. Roch Pidjot qui connaît bien ces questions, mais pour l'information des députés qui siègent ici ce matin, que, de ce qu'a dit M. Roch Pidjot sur le refus d'augmenter les salaires, il ne faudrait inférer ni que la situation des salariés en Nouvelle-Calédonie est misérable ni que les salaires n'ont pas été augmentés.

J'aurai la discrétion de ne pas insister sur la situation des salariés d'origine métropolitaine qui travaillent en Nouvelle-Calédonie, car elle est beaucoup plus proche de la situation des ouvriers américains que de celle des ouvriers français.

M. Léon Feix. Et les autres ?

M. le ministre d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer. Quant aux autres salariés, leur situation est beaucoup plus proche de celle des ouvriers français que de celle des ouvriers de tel ou tel territoire indépendant du Pacifique Sud.

Quant à l'augmentation des salaires, peut-être de nombreux députés ignorent-ils qu'en application du code du travail dans les territoires d'outre-mer, elle est automatiquement liée à celle des prix, ce que d'ailleurs réclament de nombreux syndicats en France. Cette loi est appliquée en Nouvelle-Calédonie. (*Interruptions sur les bancs du groupe communiste.*)

Il en résulte que l'augmentation des salaires a été, l'année dernière, de plus de 15 p. 100 dans ce territoire et que, cette année, la discussion a porté, non pas sur une augmentation de 10 p. 100 qui, au départ, était déjà accordée, mais sur un supplément à cette augmentation que les uns voulaient fixer à 6 p. 100 quand les autres proposaient 2 p. 100, si ma mémoire est exacte.

C'est la preuve, soit dit au passage à M. Cermolacce qui m'interrompait, que le code du travail d'outre-mer n'est pas tellement rétrograde.

M. Henry Berger. Il n'y a pas d'impôt sur le revenu.

M. le ministre d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer. Je serais tout à fait d'accord pour vous en parler également. J'apporterais alors une preuve supplémentaire que la situation des salariés de Nouvelle-Calédonie n'est pas si mauvaise qu'on le dit parfois. En tout cas je crois qu'ils ont assez longtemps retenu l'attention de l'Assemblée nationale.

M. Pidjot m'a ensuite parlé des crédits du F. I. D. E. S. pour l'agriculture. Je précise que ces crédits doivent être inscrits à la section locale du F. I. D. E. S. Si les autorités de Nouvelle-Calédonie nous proposaient des inscriptions au profit de l'agriculture néo-calédonienne, nous serions tout prêts à les accepter. Mais, j'y insiste, il s'agit d'inscriptions à la section locale.

Je remercie M. Pidjot de nous avoir parlé des Nouvelles-Hébrides qui, effectivement, n'ont pas de représentation en tant que telles à l'Assemblée nationale, pas plus d'ailleurs qu'elles n'ont d'élus locaux au suffrage universel.

S'agissant de la taxe sur les plus-values foncières, mon avis diffère profondément du sien. Si cette taxe a, en effet, provoqué quelque irritation chez les propriétaires, spécialement chez les grands propriétaires, elle est parfaitement justifiée par les bénéfices presque scandaleux que réalisent parfois de grandes sociétés ou certains propriétaires lorsqu'ils font des lotissements. Les protestations dont a fait état M. Pidjot émanent donc de grands propriétaires mais nullement des Hébridaïes, dont l'immense majorité approuve tout à fait cette taxe sur les plus-values foncières que, pour ma part, je n'ai pas du tout l'intention de faire rapporter.

Pour ce qui est du statut des Nouvelles-Hébrides, tout à fait exorbitant du droit commun puisqu'il s'agit d'un condominium franco-britannique, nous sommes décidés à nous engager dans la voie d'une participation effective des Néo-Hébridaïes à la gestion de leurs affaires. Dans un premier temps en créant des collectivités locales, c'est-à-dire des communes dont les municipalités seront élues, et en accordant au conseil consultatif des pouvoirs élargis ; dans un second temps, en modifiant le recrutement de ce conseil afin d'y faire entrer des élus, le moment venu, c'est-à-dire lorsque les collectivités locales seront en place. La compétence du conseil pourrait alors être réexaminée, car je conviens, avec M. Pidjot, que ce statut de condominium, vieux de trois quarts de siècle, mérite d'être reconsidéré.

M. Cermolacce a donné lecture d'un document que nous avons déjà entendu lire par M. Odru lors de la discussion du budget des départements d'outre-mer, document que nous connaissons déjà et qui met l'accent sur le droit des territoires d'outre-mer à gérer leurs propres affaires ainsi que sur le statut d'autonomie que réclameraient ces territoires.

Je tiens à dire à M. Cermolacce que le statut actuel des territoires est bien un statut d'autonomie. C'est un fait incontestable. Peut-être pourrait-on aller plus loin, mais c'est un autre fait qu'en ce moment même l'Assemblée est appelée à délibérer puis à se prononcer sur des crédits afférents à des transferts, à la charge de l'Etat, à partir de 1972, de services qui aujourd'hui sont des services territoriaux. Et je puis assurer l'Assemblée nationale que ces transferts n'ont pas été demandés par le ministère des départements et territoires d'outre-mer et que mes prédécesseurs comme moi-même — je parle sous le contrôle des représentants de ces territoires — nous avons même fait tout ce qui était en notre pouvoir pour les retarder.

Ainsi donc, ce que les territoires demandent actuellement, ce n'est pas davantage d'autonomie, c'est, au contraire, le transfert de certains de leurs services à l'Etat, et, je le répète, à l'initiative non pas du Gouvernement, mais des autorités locales elles-mêmes et, dans le cas précis des Comores, à la demande du conseil de gouvernement et de la chambre des députés qui vient d'être renouvelée au suffrage universel il y a seulement quelques mois. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

M. Léon Feix. Une fois de plus, vous êtes en retard sur les événements !

M. le ministre d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer. Oh ! je crains que ce ne soit vous qui soyez en retard et je vais tout de suite vous en donner la preuve à propos du cas de M. Pouvanaa Oopa que vous avez évoqué.

En effet, qui a gracié M. Pouvanaa Oopa ? Qui ensuite l'a libéré pour qu'il puisse retourner en Polynésie française ? Qui, enfin, l'a amnistié, ce qui lui a permis d'être élu sénateur de la Polynésie au mois de septembre ? Ce n'est pas le parti communiste, c'est le général de Gaulle ! (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

C'est bien là la preuve qu'en en parlant aujourd'hui vous êtes en retard de quelques années sur les événements !

M. Léon Feix. Et qui a réélu Pouvanaa Oopa ?

M. le ministre d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer. Ce sont les électeurs.

M. Paul Cermolacce. Oui, sur un programme de statut d'autonomie !

M. le ministre d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer. Je crois vous avoir répondu à ce sujet, monsieur Cermolacce, et il ne servirait à rien de prolonger ce débat, d'autant que vous refusez obstinément, c'est bien connu, à écouter les arguments des autres. C'est la méthode du parti communiste, aussi bien en métropole qu'outre-mer, où d'ailleurs vous n'avez pas un seul élu.

M. Jacques-Philippe Vendroux a posé quelques questions sur Saint-Pierre-et-Miquelon, dont la première avait trait à la procédure d'attribution des crédits du F.I.D.E.S. Il m'est facile de répondre que l'emploi des crédits du F.I.D.E.S. est déterminé par la loi du 30 avril 1946 et le décret du 3 juin 1949, selon la procédure suivante: en ce qui concerne la section locale, qui couvre d'ailleurs la quasi-totalité des travaux dont M. Vendroux a parlé, dans un premier temps l'administration territoriale, c'est-à-dire le gouverneur, établit ses propositions au vu des rapports présentés par les services; le conseil général est alors consulté sur ces propositions, la décision à intervenir relevant de la responsabilité du comité directeur du F.I.D.E.S., lequel se réunit périodiquement à Paris, en tout cas au début de l'année, dès l'entrée en vigueur du nouveau budget.

M. Vendroux m'a interrogé sur l'application à Saint-Pierre-et-Miquelon de la loi dite loi Debré. Je sais qu'il s'intéresse beaucoup à cette question si j'en juge par ses interventions répétées à chaque discussion budgétaire. Je suis en mesure de confirmer que le décret étendant l'application de cette loi au territoire de Saint-Pierre-et-Miquelon est déjà signé par M. le ministre de l'éducation nationale et est actuellement soumis à la signature de M. le ministre des finances. La signature du ministre d'Etat chargé des territoires d'outre-mer sera certaine dès que le ministre de l'économie et des finances aura apposé la sienne.

Pour ce qui est des charges financières, je constate que celles qui seront transférées au budget de l'Etat au titre de l'éducation nationale sont beaucoup plus importantes — environ trois fois plus, à ma connaissance — que les charges actuellement supportées par le territoire.

D'autre part, nous n'avons prévu aucun lien entre la prise en charge de ces dépenses nouvelles au titre de l'éducation nationale et le niveau de la subvention accordée par l'Etat au budget de Saint-Pierre-et-Miquelon pour l'année 1972. Il y aura donc bien libération du budget territorial à due concurrence.

M. Jacques-Philippe Vendroux a soulevé à nouveau le problème de la fonction publique, bien connu de mes services.

Nous nous sommes souvent penchés, en effet, sur ce problème dont la solution se souvrait à des difficultés de principe assez sérieuses. Nous ne l'avons pas résolu dans le présent budget, mais je prends l'engagement de le faire étudier à nouveau pour le budget de 1973.

La maison des jeunes, en cours d'achèvement, pose aussitôt le problème de son administration. C'est une situation que nous connaissons dans de nombreuses villes de France. Mais je conviens que le problème est plus difficile à résoudre à Saint-Pierre qu'ailleurs et qu'il appelle une solution spécifique que je vais étudier en collaboration avec M. le secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports.

Pour Inter-Pêche et pour la recherche pétrolière, mes services sont prêts à fournir à M. Jacques-Philippe Vendroux des informations plus précises que celles que je serais en mesure de lui donner aujourd'hui. Je dois dire que dans l'un et l'autre cas nous ne sommes pas arrivés à une solution définitive mais que nous nous efforçons d'y parvenir.

M. Sanford a souligné avec raison l'intérêt qui s'attache aux richesses marines des eaux qui baignent les archipels ou les atolls de la Polynésie française. Elles sont certainement, avec le tourisme, l'une des grandes ressources de ce territoire.

M. Sanford sait bien, car nous avons eu l'occasion d'en parler longuement, qu'en 1972 un pas nouveau et considérable sera franchi quant à l'exploitation de ces richesses avec, d'une part, en ce qui concerne l'aquaculture, la mise en route d'un programme d'expériences du centre national d'exploitation des océans, dont les infrastructures sont déjà en cours de réalisation, et, d'autre part, en ce qui concerne les gisements sous-marins, le démarrage, sous l'égide du même CNEXO et en liaison avec des sociétés privées, d'un programme de recherche des nodules, dont le développement de la Polynésie peut beaucoup attendre.

Jusqu'à maintenant, nos efforts d'investissement s'étaient davantage orientés vers le développement du tourisme. Personne sans doute ne le regrette et nous devons poursuivre dans cette voie. Mais désormais nous le ferons porter également sur l'aquaculture et la recherche des richesses sous-marines.

M. Jean-Paul de Rocca Serra, rapporteur spécial. Très bien !

M. le ministre d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer. En matière de tourisme, les îles Wallis et Futuna sont moins favorisées que la Polynésie française, et M. Brial nous demande de leur apporter une aide. Il ne peut s'agir, je le répète, que d'une aide, car dans ce domaine les initiatives privées ont un rôle déterminant et sont même à la base de toute réussite. Nous sommes prêts à les encourager au moyen des

crédits dont nous disposons à de telles fins. Nous pouvons même, dans certains cas, consentir des prêts permanents en vue de la réalisation de projets précis. A ce jour, aucun projet relatif aux îles Wallis et Futuna ne nous est parvenu, mais nous étudierons, dans l'esprit le plus favorable, ceux qui pourraient nous être soumis.

La formation professionnelle constitue un problème assez difficile, qu'il convient de traiter, aux îles Wallis et Futuna, en liaison étroite avec la Nouvelle-Calédonie, car c'est dans ce dernier territoire que nombre de Wallisiens trouvent des emplois. C'est donc en fonction de ceux-ci que leur formation professionnelle doit être préparée, sur place dans la mesure du possible, sinon en Nouvelle-Calédonie, à proximité des lieux de travail. Nous devons mettre à l'étude, dès 1972, un programme de formation professionnelle sur place, aux îles Wallis et Futuna.

Il est vrai, comme l'a rappelé M. Brial, que la fonction publique locale n'a pas de statut et qu'il faut porter remède à cette situation. A cet effet, la direction des territoires d'outre-mer met à l'étude un projet de statut de la fonction publique. Mais, pour des raisons faciles à comprendre, l'élaboration de tels textes est longue, car elle exige de nombreuses consultations; mais l'affaire est en cours et ahoutira, je l'espère.

Enfin — et c'est sans doute le point le plus important — M. Brial a souligné que les îles Wallis et Futuna n'étaient pas couvertes par les émissions radiophoniques de l'O. R. T. F., sans parler, bien entendu, de la télévision, car les ambitions de M. Brial, actuellement, ne vont pas jusque-là.

Nous avons mis sur pied, en liaison avec l'O. R. T. F., un programme de développement de ses infrastructures et de ses émissions dans tous les départements et territoires d'outre-mer. Je n'ai pas eu l'occasion d'en informer l'Assemblée nationale — fort curieusement la question ne m'a pas été posée — mais je suis prêt à fournir aux parlementaires les renseignements correspondant à leur département ou territoire.

En ce qui vous concerne, monsieur Brial, l'O. R. T. F. prévoit, d'ici à 1975, la mise en place en Nouvelle-Calédonie d'un réémetteur, qui rendra les émissions audibles aux îles Wallis et Futuna. Et comme, simultanément, le nombre des heures d'émission en Nouvelle-Calédonie augmentera, il en résultera que ces îles seront couvertes, et assez largement, dès 1973 ou 1974. Je vous fournirai d'ailleurs des renseignements plus complets à ce sujet.

Telles sont, mesdames, messieurs, les réponses qu'appelaient les interventions de MM. Pidjot, Cermolacce, Vendroux, Sanford et Brial. Je crois avoir apaisé largement leurs soucis. J'ajoute que s'ils désirent m'interroger par écrit, comme d'autres parlementaires d'ailleurs, sur tel ou tel point qui retient leur attention, je ferai en sorte que mes services leur répondent rapidement et complètement. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

J'appelle maintenant les crédits concernant les territoires d'outre-mer :

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils. (Mesures nouvelles.)

« Titre III : + 6.579.543 francs ;

« Titre IV : + 12.682.312 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils. (Mesures nouvelles.)

TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ETAT

« Autorisations de programme, 104.450.000 francs ;

« Crédits de paiement, 47.120.000 francs. »

La parole est à M. Ahmed Mohamed, inscrit sur le titre IV.

M. Ahmed Mohamed. Monsieur le ministre, parmi les mesures nouvelles inscrites au projet de budget pour 1972 figurent l'aménagement aux Comores d'un aéroport pour quadriréacteurs et la prise en charge par le ministère de la santé publique et de la sécurité sociale de l'hôpital de Moroni et du service des grandes endémies de l'archipel. J'enregistre avec satisfaction ces deux décisions, notamment celle qui concerne l'aménagement d'un aéroport que nous réclamions depuis de nombreuses années, et je vous en remercie, ainsi que le Gouvernement, au nom des populations que je représente. Mon collègue M. Mohamed Dahalani m'a demandé de l'associer à ces remerciements, ce que je fais bien volontiers.

En ce qui concerne l'aide susceptible d'être apportée au service de santé du territoire des Comores, j'en apprécie l'importance et l'utilité. Mais ma satisfaction serait entière, monsieur le ministre, si vous vouliez bien m'assurer que cette prise en charge n'aura pas pour corollaire une diminution de l'autorité du conseil de Gouvernement dans la gestion et l'administration de ce service important.

Les préoccupations que je manifeste à ce sujet ne sont pas dictées par une vaine querelle de compétences; elles sont d'un autre ordre. Je me préoccupe seulement de savoir quelle sera, dans le principal établissement hospitalier et dans cet important service territorial, la place réservée aux jeunes Comoriens qui auront fait des études supérieures et posséderont les qualifications nécessaires leur donnant vocation à y servir.

Sans doute est-il possible de trouver une formule qui concilie cette préoccupation et le contrôle nécessaire des crédits affectés au fonctionnement du service considéré.

Le temps de parole dont je dispose ne me permettant pas de traiter de l'ensemble des problèmes qui se posent actuellement aux Comores, je me contenterai, monsieur le ministre, de vous entretenir très brièvement du développement agricole et de l'encouragement aux investissements privés.

S'agissant du développement agricole, je signale que les méthodes culturales pratiquées au cours des dix dernières années n'ont pas donné les résultats escomptés.

Aussi faudrait-il rechercher et appliquer d'autres méthodes scientifiques, plus pragmatiques et mieux adaptées aux conditions locales.

Pour ce qui est des investissements, je demande au Gouvernement de bien vouloir étendre aux territoires d'outre-mer le bénéfice des dispositions réglementaires accordant des garanties gouvernementales aux personnes et aux sociétés qui investissent dans certains Etats indépendants.

Telles sont, monsieur le ministre, les quelques observations que je voulais formuler avant de voter votre budget. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Claudius-Petit.

M. Eugène Claudius-Petit. Monsieur le ministre, j'entends ici apporter mon appui aux observations qui ont été excellemment développées par mes collègues MM. Pidjot et Sanford.

Ayant eu la chance de passer quelques jours en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie je dois dire que les Français métropolitains ne comprennent pas toujours les effets qu'entraîne l'éloignement de ces territoires par rapport à la métropole — 22.000 kilomètres pour la Nouvelle-Calédonie et légèrement plus pour la Polynésie — et ils imaginent difficilement quels sentiments un tel éloignement peut susciter chez les autochtones à l'encontre de l'administration centrale.

Les Français de la métropole admettent fort bien qu'un député d'Auvergne ou de Bretagne, par exemple, critique et parfois vitupère l'administration centrale parce qu'ils ont le sentiment qu'elle est trop éloignée des affaires locales pour juger avec certitude et pour apprécier pleinement la situation des villages ou des départements. Mais ils sont tout surpris lorsqu'ils apprennent que ce même sentiment est ressenti par les populations de Nouvelle-Calédonie ou de Polynésie française.

Or, il ne doit y avoir aucune méprise à ce sujet. L'attachement des populations d'outre-mer à la République française — j'en porte témoignage — n'est pas consenti du bout des lèvres; il est profond et ne pose aucun problème.

Une meilleure connaissance de cet état d'esprit permettrait sans doute d'éviter maintes interprétations tendancieuses sur le besoin d'une régionalisation plus profondément ressentie à 22.000 kilomètres qu'à 200 kilomètres de la capitale.

J'en viens à mon deuxième propos. La Nouvelle-Calédonie, monsieur le ministre, vous pose déjà des problèmes très particuliers en matière de peuplement et d'équilibre démographique. Certains pourraient n'y voir qu'une question d'équilibre entre les races en présence sur cette île, longue de plus de 400 kilomètres, ce que beaucoup de Français ignorent, ne connaissant pas la géographie.

Or, il ne s'agit pas seulement de cet équilibre-là qui, en soi, ne soulève guère de difficultés, les contacts entre populations étant réels dans la plupart des cas. Je dis la plupart du temps, car on rencontre encore, hélas! des gens qui ne se fréquentent qu'en fonction de la couleur de leur peau. Mais ce problème a peu d'incidence en Nouvelle-Calédonie.

En revanche, le problème de l'équilibre démographique se présente sous un autre jour. Il est posé par l'afflux de travailleurs immigrés. Ceux-ci, attirés en Nouvelle-Calédonie par le haut niveau de vie, y viennent en célibataires et le nombre

d'hommes vivant actuellement dans ce territoire est tellement supérieur au nombre de femmes que le problème ainsi posé ne peut laisser indifférent aucun responsable gouvernemental. La situation est trop critique. Le fait que les femmes soient de plusieurs milliers moins nombreuses que les hommes sur une population de 125.000 personnes ne devrait pas être accueilli seulement par un sourire.

Il faut prendre au sérieux une telle situation, ne point favoriser l'immigration des travailleurs célibataires, déjà trop nombreux, et encourager, au contraire, l'installation de ménages et de familles.

Vous connaissez d'ailleurs ce problème, monsieur le ministre, et si je l'évoque, c'est surtout à l'intention de l'Assemblée. Vous savez qu'il est étroitement lié à celui du développement industriel, notamment du développement de la métallurgie du nickel, souhaité par tous les habitants de Nouvelle-Calédonie, qu'ils soient mélanésiens ou d'origine européenne.

Le développement de la métallurgie du nickel pose actuellement bien des problèmes, en raison de nombreux incompréhensions et de l'interprétation curieuse des engagements — je dirai presque de la parole donnée.

Cette question-là tient à cœur à tous ceux qui s'intéressent au développement de la Nouvelle-Calédonie et qui se préoccupent du bon renom de la France lorsqu'elle négocie avec des groupes étrangers. Il serait bon, monsieur le ministre, que vous y portiez une attention toute particulière. Je vous fais confiance à cet égard. Mais, sans vouloir mettre en cause l'unité du Gouvernement, je dirai que des cloisons très étanches séparent quelquefois les administrations.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Claudius-Petit.

M. Eugène Claudius-Petit. Je conclus, monsieur le président.

Le développement des cultures vivrières en Nouvelle-Calédonie et les aides susceptibles d'être apportées en l'occurrence doivent retenir toute votre attention, monsieur le ministre.

Pour ce qui est de la Polynésie, je salue avec grand intérêt les promesses que représente l'installation d'une antenne du centre national d'exploitation des océans, car on ne peut que se réjouir de toute création propre à accroître davantage encore l'activité déjà suscitée dans ce territoire par la présence de très nombreux chercheurs, techniciens, militaires autour de Mururoa et à favoriser du même coup la prospérité de ce territoire.

Pour conclure, je m'étonne que, quand il est question de la Polynésie française, le problème des communications ne soit pas évoqué. Il est regrettable que le courrier de la compagnie des messageries maritimes à destination des îles Marquises ait été supprimé sous prétexte de rentabilité. On ne parle pas de rentabilité à propos de la Terre Adélie, on invoque seulement la nécessité de relater, de temps à autre, cette terre lointaine à la métropole par la voie maritime.

Avec le bateau qui reliait les îles Marquises, c'était la France qui faisait escale, et je ne comprends pas que ce problème n'ait pas été envisagé sous l'angle de la cohésion et de l'intérêt national.

Pourquoi répéter que la Polynésie est territoire français si l'on n'assure pas en permanence un minimum de relations, afin de maintenir psychologiquement la cohésion nationale? C'est même un problème de défense nationale, et je regrette, à cet égard, le départ trop rapide de l'unité du génie de l'air stationnée en Polynésie pour Mururoa. Cette unité avait déjà fait du bon travail en créant des pistes d'envol dans un certain nombre d'atolls et de petites îles disséminés dans cet immense territoire maritime. Je déplore qu'elle n'ait pu poursuivre un travail d'infrastructure, qui eût permis notamment à des avions de taille moyenne de relier commodément et en tout temps les îles Marquises au reste de la Polynésie.

Telles sont, monsieur le ministre, les quelques réflexions que je voulais formuler. Je vous demande de bien vouloir m'excuser si je suis intervenu longuement à ce stade de la discussion du budget, ayant été retenu ce matin dans une autre enceinte par une réunion de la commission du Plan chargée de la construction. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer.

M. le ministre d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer. M. Ahmed Mohamed a posé trois questions au sujet des Comores.

En matière de politique agricole, nous avons prévu, en accord avec le conseil de gouvernement de ce territoire, une sorte de table ronde sur les problèmes de l'agriculture comorienne; table ronde qui se tiendra à Paris, avec les représentants comoriens, à partir du 1^{er} décembre prochain.

En ce qui concerne la garantie des investissements, notamment des investissements extérieurs réalisés aux Comores, M. Ahmed Mohamed demande que le Gouvernement envisage de leur accorder une garantie analogue à celle dont bénéficient les investissements effectués dans d'autres pays, en Afrique par exemple.

C'est impossible, car la situation est tout à fait différente. En effet, la garantie que l'Etat accorde aux investisseurs est une garantie contre les risques de nature politique, inhérents au fait que ces Etats sont indépendants. Dans le cas particulier des Comores, ces risques de nature politique sont assumés par les métropolitains et ne sauraient, par conséquent, être couverts par des dispositions particulières qui ne répondraient nullement à la situation.

Enfin, M. Ahmed Mohamed m'a interrogé sur la prise en charge de l'hôpital de Moroni, qui va sans doute être décidée dans un instant par l'Assemblée nationale. Je reconnais avec M. Ahmed Mohamed que cette prise en charge ne doit pas se traduire par un transfert pur et simple de responsabilités du conseil de gouvernement des Comores au ministère de la santé publique. Ce transfert s'effectuera d'ailleurs dans le cadre d'une convention qui aura pour objet de préciser les droits et les devoirs de chacun.

Je reconnais aussi que la gestion de cet hôpital ne saurait être purement et simplement décalquée sur celle d'un établissement métropolitain d'égale importance.

La convention que nous serons appelés à signer réglera néanmoins, je l'espère, le problème dans l'intérêt non seulement du personnel de l'hôpital mais aussi des malades; car on ne construit pas uniquement un hôpital pour les médecins, les infirmiers ou les fonctionnaires, on le construit avant tout pour les malades, malades dont l'intérêt sera notre principale préoccupation lors de la signature de cette convention.

M. Claudius-Petit a posé plusieurs questions relatives à la Nouvelle-Calédonie et à la Polynésie. Il est bien vrai — et je lui en donne acte — que l'éloignement géographique, qui est le plus grand en l'occurrence, suscite beaucoup d'incompréhensions.

J'en ai été le témoin, ayant moi-même, comme il le sait, longtemps vécu outre-mer avec parfois de lourdes responsabilités.

Il est bien vrai que l'éloignement, et surtout la combinaison de l'éloignement et du temps, font qu'une certaine incompréhension ne manque pas de s'établir entre des hommes vivant les uns à Paris, les autres en Nouvelle-Calédonie ou en Polynésie, dans des milieux profondément différents et affrontés à des problèmes différents. Il serait injuste d'interpréter ces grincements inévitables et ces accès de mauvaise humeur comme des gestes politiques car très souvent, et M. Claudius-Petit a eu raison de le rappeler, ces grincements et ces accès de mauvaise humeur nous les connaissons aussi dans les départements de la métropole.

M. Claudius-Petit a souligné le déséquilibre démographique de la Nouvelle-Calédonie, conséquence d'une forte immigration de métropolitains, en général jeunes et célibataires, qui n'ont pas trouvé sur place toutes les satisfactions auxquelles ils aspiraient...

M. Jean Fontaine. Qu'en termes galants ces choses-là sont dites!

M. le ministre d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer. Je tiens à le rassurer en lui indiquant que, pour l'exercice budgétaire de 1972, la plus grande part des subventions qui allaient autrefois à l'immigration de ces célibataires sera affectée au transport des familles des hommes déjà installés, ce qui aura pour effet, nous l'espérons, de supprimer en partie ce déséquilibre démographique, élément du déséquilibre global de la Nouvelle-Calédonie.

Pour ce qui est du développement minier et industriel de la grande île, M. Claudius-Petit doit savoir que les discussions ont repris sur des bases nouvelles avec les deux groupes qui s'intéressent respectivement au sud et au nord. J'espère qu'elles aboutiront le plus vite possible, compte tenu d'une situation du marché mondial du nickel qui, il faut l'avouer, n'est pas très encourageante pour les investissements dans la métallurgie de ce métal.

Enfin M. Claudius-Petit a souligné les difficultés des relations inter-îles en Polynésie, et a fait spécifiquement allusion aux îles Marquises. Il aurait pu, je crois, en dire autant des Terres Australes et, dans une certaine mesure, d'autres groupes d'îles.

Je suis d'accord avec lui — et je pense que c'est également l'idée de M. Sanford — pour affirmer que les liaisons entre Tahiti, le chef-lieu, et les archipels sont à considérer non seulement au point de vue de la rentabilité mais aussi au point de vue de la cohésion du territoire et, par conséquent, de la cohésion nationale. Nous devons donc rechercher l'établissement ou le rétablissement de ces liaisons lorsqu'elles ont été

trouvées. Je dis établissement, car les liaisons aériennes avec les îles Marquises et les Terres Australes n'ont jamais été vraiment organisées. Il faudra, non sans peine, les réaliser. Il existe, on le sait, un petit aérodrome aux îles Marquises. Nous construisons un aérodrome aux îles Australes. Il faut parvenir à réaliser au moins deux aérodromes dans chaque archipel et les équiper de telle façon que les avions qui effectuent ces liaisons soient assurés d'une aide à l'atterrissage. En effet, les distances sont telles que, dans certains cas, ils n'auraient pas les moyens de revenir jusqu'à Papeete. Cela entraîne, naturellement, des dépenses d'infrastructure très lourdes, que nous assumons d'ailleurs en Polynésie française depuis plusieurs années, puisque aucun territoire d'outre-mer ne dispose d'un réseau d'aérodromes comparable à celui qui y est implanté. Il reste donc encore beaucoup à faire dans ces deux archipels.

Pour ce qui est des liaisons maritimes, il faut considérer que leur rentabilité ne peut pas toujours être assurée dans des conditions normales et nous avons grand-peine à mettre d'accord les petits armateurs polynésiens et les grands armateurs métropolitains qui ne sont jamais parvenus à s'entendre. A l'heure actuelle, ces liaisons maritimes sont, pour une large part, assurées par des goélettes administratives. L'une d'elles, qui assurait les liaisons avec les Terres Australes, s'est perdue récemment, sans autres dommages, heureusement! que matériels. Nous faisons le nécessaire dès maintenant pour acquérir une nouvelle unité. En attendant que nous parvenions à des accords avec les armateurs, une partie des liaisons maritimes sera assurée avec les Marquises et les Australes par ces goélettes administratives. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole?...

Je mets aux voix le titre III.

(Le titre III est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le titre IV.

(Le titre IV est adopté.)

M. le président. Je vais mettre aux voix les autorisations de programme du titre VI.

La parole est à M. Krieg.

M. Pierre-Charles Krieg. Monsieur le ministre, sans vouloir par trop prolonger le débat, je voudrais, à l'occasion du titre VI, vous poser une question précise sur un sujet que vous connaissez bien, mais que l'Assemblée, malheureusement, ne connaît pas encore.

Il s'agit de l'état du palais de justice de Papeete, que nous avons vu récemment. Ce bâtiment, construit il y a des dizaines et des dizaines d'années, malgré quelques travaux de confortation plus apparents que réels, menace ruine aujourd'hui, pour ne pas dire qu'il est par endroits sur le point de s'écrouler. Vous avez vu comme moi la salle d'audience soutenue par des poutrelles en acier pour éviter qu'elle ne s'effondre sur les plaideurs, les magistrats et les avocats.

Cette situation ne saurait se prolonger, d'autant plus que ce palais est proche d'admirables bâtiments administratifs qui abritent l'Assemblée territoriale, le palais du gouverneur et le palais du gouvernement et que la comparaison ne joue pas en faveur de la justice française dont les plaideurs pourraient avoir une piètre idée s'ils jugeaient les choses du dehors.

Ma question est donc la suivante: quand et comment, puisqu'il s'agit bien là d'un domaine qui ressortit à votre compétence, envisagez-vous d'ordonner la reconstruction d'un palais de justice digne du territoire?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer. Monsieur Krieg, votre question trouverait mieux sa place dans la discussion du budget du ministère de la justice.

Depuis l'année 1971, en effet, c'est-à-dire à partir du budget de 1972, la responsabilité des palais de justice dans les territoires d'outre-mer a été transférée aux services de la place Vendôme.

Ce que vous venez de dire concernant le palais de justice de Papeete est malheureusement vrai.

M. Pierre-Charles Krieg. C'est même au-dessous de la vérité!

M. le ministre d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer. Je ne peux que vous en donner acte.

Toutefois, quoique n'ayant pas la responsabilité de ces bâtiments, la situation a semblé si grave que mon ministère a décidé de consacrer un crédit à l'achat de bâtiments préfabriqués pour mettre au moins les archives à l'abri en attendant la construction d'un palais de justice, opération que M. le garde des sceaux a promis de prendre en considération pour 1973 ou 1974.

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre VI.

(Les autorisations de programme du titre VI sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre VI.

(Les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits des territoires d'outre-mer.

AFFAIRES ETRANGERES ET COOPERATION

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère des affaires étrangères.

La parole est à M. Arthur Conte, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les affaires étrangères.

M. Arthur Conte, rapporteur spécial. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, pour l'examen des crédits dont on m'a confié le rapport, c'est-à-dire l'ensemble des dotations budgétaires dont dispose le quai d'Orsay, à l'exception toutefois de celles qui sont affectées aux relations culturelles, scientifiques et techniques, une première approche consiste à apprécier la progression d'une année sur l'autre.

A cet égard, et si l'on s'en tenait à ce seul critère, on pourrait éprouver une certaine surprise mêlée de satisfaction en constatant que les services diplomatiques verront, l'an prochain, leurs moyens augmenter de plus de 12 p. 100.

Une analyse plus serrée montre rapidement que, en dépit des apparences, le quai d'Orsay ne bénéficiera pas d'un pactole financier. En effet, ce budget est le support d'opérations financières lourdes, comme le financement de la participation française aux contributions internationales et il faut bien constater que le seul transit de ces crédits par le budget des affaires étrangères n'apporte aucun moyen supplémentaire à nos services diplomatiques.

Au total, et pour rester au niveau de l'analyse globale, on peut simplement considérer que le quai d'Orsay obtiendra, l'an prochain, des moyens nouveaux dans une proportion comparable à celle des autres administrations.

Étudions donc plutôt les propositions qui nous sont faites pour chacun des grands secteurs du ministère des affaires étrangères.

D'entrée de jeu, je vous livrerai une série de conclusions partielles que la suite de mon rapport tentera de justifier.

En ce qui concerne le fonctionnement des services à l'administration centrale ou à l'étranger :

La réforme entreprise depuis deux ans se poursuit ; on pourrait souhaiter qu'elle soit plus large et que son rythme s'accroisse ;

Le secteur de la presse et de l'information reste délaissé et pose des problèmes ;

Quant à l'aide militaire, elle donne lieu à un simple constat, celui de la stabilité des crédits.

En ce qui concerne les contributions internationales, il s'agit d'un problème retrouvé, qui nous est familier, celui d'une pesée financière croissante et des tentatives pour la maîtriser.

Tout d'abord, en ce qui concerne le fonctionnement de nos services diplomatiques, il convient de rappeler que l'administration du quai d'Orsay souffrait d'avoir été longtemps délaissée. La tradition peut-être, les contraintes budgétaires sûrement, l'avaient mise à l'écart du courant de modernisation qu'on voit se développer dans la plupart des autres administrations.

Une commission, présidée par M. Racine, a été chargée, il y a trois ans, de passer en revue l'ensemble des problèmes et de formuler des propositions concrètes. Dans ses conclusions, ce groupe de travail a relevé les profondes modifications intervenues dans le domaine des relations diplomatiques. Au « temps des ambassadeurs » et de la représentation s'est substitué tout un réseau de relations économiques, financières, culturelles et scientifiques. Par ailleurs, l'évolution des communications, la pratique de la diplomatie directe et, enfin, le rôle joué par des organisations internationales ont profondément transformé l'activité diplomatique.

En constatant cette évolution, le groupe de travail a reconnu, pour le département des affaires étrangères, l'existence d'un certain nombre de problèmes portant sur les structures, les personnels et la gestion administrative dans son ensemble. Il a formulé une série de recommandations que le Gouvernement

a accepté de traduire concrètement. Ainsi, pour le troisième budget consécutif, nous voyons se développer des réformes qui tendent à structurer, à moderniser et à mieux gérer.

Je ne m'attarderai pas sur le détail des mesures prises. Il me suffira de rappeler que quatre objectifs principaux sont visés : normaliser la situation des personnels, adapter les structures de l'administration centrale, moderniser la situation administrative et budgétaire, et améliorer les relations entre le quai d'Orsay et les postes à l'étranger.

Pour l'administration centrale, s'il est bien évident que le caractère prédominant de son rôle politique ne doit pas être contesté, on ne peut pour autant ignorer les problèmes concrets d'organisation des budgets et des comptabilités. On ne peut davantage oublier que ses structures doivent être non seulement adaptées aux missions générales qui lui sont assignées mais aussi aux tâches concrètes d'une administration moderne.

Sans insister sur les dispositions qui ont été prises dans le domaine des structures, je noterai que la gestion fait un recours de plus en plus large à l'informatique et aux moyens électroniques. En revanche, j'éprouve un commencement d'inquiétude en apprenant que l'on se propose de mettre en place une banque de données relatives aux activités des directions politique et économique. On traite l'information par ordinateur, c'est bien ; mais j'appréhende un peu le moment où la décision politique s'appuiera exclusivement sur les résultats chiffrés qu'auront livrés les machines. Une expérience américaine, à laquelle M. Mac Namara a attaché son nom, a conduit, il faut s'en souvenir, à de cruelles déceptions.

Dans le domaine des personnels, les recommandations de la commission Racine continueront l'an prochain de recevoir application. Il s'agit de régulariser la situation des agents en position de mission à l'administration centrale, de remettre en ordre les effectifs, de procéder à la titularisation des agents contractuels, de reclasser les chargés de mission, autant de mesures indispensables au bon fonctionnement des services, autant de mesures qui doivent apporter aux personnels concernés des satisfactions qu'on leur a fait espérer trop longtemps.

Dans le domaine de notre représentation à l'étranger, notons un certain nombre d'aménagements apportés à la composition de nos postes diplomatiques.

En premier lieu, il est envisagé de créer l'an prochain une ambassade à Bahrein. On sait que les émirats du golfe Persique accéderont prochainement à l'indépendance et que le plus grand nombre de principautés se rassemblera sans doute sous la forme d'une fédération ; donc initiative logique.

Nous allons également rétablir un consulat à Kano. En effet, notre représentation au Nigeria se limite à la seule ambassade de Lagos alors que le nord du pays présente une importance fondamentale, tant par sa population que par son activité économique. La réouverture de ce consulat permettra par ailleurs de consolider l'influence linguistique et culturelle que nous nous efforçons de développer dans l'Afrique anglophone.

Enfin à Brasilia, cette « capitale de la géographie volontaire », nous devrions en principe transférer intégralement les services de notre ambassade. En fait, une partie du gouvernement brésilien doit rester à Rio de Janeiro, et il nous faut tenir compte de l'existence de deux capitales. Au regard de cette situation, il est nécessaire de renforcer nos effectifs diplomatiques et consulaires.

Nous poursuivrons en 1972 le renforcement de la sécurité dans les postes à l'étranger. Cela implique des créations d'emplois pour assurer un meilleur gardiennage et éviter dans toute la mesure du possible de faire appel à du personnel étranger local. Cela exige encore de renforcer les dispositifs de sécurité pour assurer une protection efficace des locaux. Les événements récents d'Amérique latine montrent à l'évidence la nécessité de telles mesures.

En ce qui concerne les personnels de nos postes, qui bénéficieront eux aussi des mesures de reclassement que j'ai déjà évoquées, je ne voudrais retenir que quelques points qui ont d'ailleurs fait l'objet de propositions et de recommandations précises à la commission Racine, mais pour lesquels, semble-t-il, on n'envisage pas, tout au moins dans l'immédiat, de solutions satisfaisantes.

La rémunération des personnels à l'étranger, depuis que certains postes ont mis en pratique des cours flottants, pose un problème bien réel. Les explications que j'ai recueillies jusqu'ici ne me permettent pas de considérer qu'on ait marqué une suffisante attention à ces difficultés. Déjà, en 1969, à la suite du changement de la parité du franc, l'institution d'une indemnité de perte au change pouvait paraître comme un compromis peu heureux, dans la mesure où elle s'est trouvée progressivement diminuée en fonction des majorations de traitements constatées en France. Aujourd'hui, les fluctuations monétaires, et singulière-

rement les réévaluations de fait, imposent que les crédits de rémunération soient calculés en fonction des besoins réels, et qu'on ne sacrifie pas la simple justice à l'élégance d'un paramètre, si complexe et si subtil qu'il puisse être.

En ce qui concerne le logement des personnels à l'étranger, j'exprime un regret et un reproche. Un regret, parce qu'au cours des budgets précédents, et ce sera encore vrai en 1972, aucun crédit n'est prévu pour financer la construction de logements de fonction. Un reproche, puisque, dans ce domaine également, la commission Racine avait formulé des propositions concrètes et qu'à la différence des autres secteurs elles n'ont pas reçu application. Les dernières dispositions qui viennent d'être prises pour définir les droits à un logement de fonction risquent dans bien des cas d'apparaître encore trop restrictives, notamment dans les pays où nos diplomates sont obligés de consacrer à leur loyer une part trop importante de leurs émoluments.

D'une manière générale, la politique immobilière du quai d'Orsay, qu'il s'agisse des acquisitions, de l'entretien ou de la location d'immeubles à l'étranger appelle sans aucun doute de nouvelles décisions. Je crois savoir qu'on se propose de mettre en place un service spécialisé pour la gestion de nos immeubles à l'étranger et pour le contrôle des constructions que nous décidons. C'est sans doute une solution raisonnable.

J'en viens au secteur de la presse et de l'information pour dire que, dans un monde où désormais les moyens de transmission du message ont au moins autant d'importance que son contenu, notre politique extérieure, ce qu'est et ce que fait notre pays doivent être portés et aussi largement diffusés qu'il est nécessaire.

Or, si chaque budget comporte des ajustements de détail — on crée un emploi ici, là on majore les crédits pour tenir compte de la hausse des coûts à l'étranger — je ne peux me défaire de l'impression, depuis que je présente ce rapport, que notre effort de diffusion et de documentation à l'étranger n'a jamais été considéré comme une réelle priorité. La commission des finances insiste pour que, ici, un peu plus de diligence soit apportée.

Pour l'aide militaire aux Etats étrangers, aucun crédit supplémentaire n'est demandé. Néanmoins, nos programmes seront maintenus dans leur consistance, compte tenu des crédits inutilisés les années passées et qui font l'objet de reports.

Dernière rubrique, qui soulève en même temps un problème : les contributions internationales. Quelques chiffres rendront compte de la dimension de ce problème : les dépenses des services diplomatiques dépasseront largement l'an prochain un milliard de francs. Sur cette somme, 442 millions, soit presque la moitié, seront consacrés au financement de notre participation aux différents organismes internationaux.

L'augmentation d'une année sur l'autre ressort à 16,8 p. 100, c'est-à-dire qu'elle dépasse en importance les majorations constatées pour tous les autres services. Cette situation pose à notre pays, comme aux autres contributeurs les plus importants, un problème difficile. Notre volonté de participer à la coopération internationale n'est pas en cause, mais ne serons-nous pas conduits à plus ou moins brève échéance à exercer des choix pour ne retenir que les participations qui seraient commandées, soit par la solidarité internationale, soit par notre politique d'aide au développement ou par tout autre motif qui justifierait un intérêt particulier ?

Un tel choix pourrait être nécessaire si les efforts poursuivis en association avec les principaux pays pour s'assurer d'une gestion plus rigoureuse des crédits internationaux ne pouvaient aboutir.

En réalité, la question se présente sous un triple aspect dans le budget de 1972.

Il y a d'abord l'inéluctable ajustement des crédits relatifs aux contributions internationales obligatoires en fonction de l'augmentation des budgets des organismes concernés. A ce seul titre, près de 21 millions de francs seront nécessaires.

Il y a ensuite les contributions dites « à caractère bénévole » auxquelles nous consacrerons l'an prochain un crédit supplémentaire de près de quatre millions de francs.

Il y a enfin les contributions aux organisations européennes à caractère scientifique et technique pour lesquelles près de 39 millions de francs sont demandés pour compléter les crédits déjà ouverts.

Ce classement en trois catégories conduit d'ailleurs à des jugements différents selon le caractère de nos participations. Il n'est pas dans mon esprit de concevoir la moindre objection pour ce qui concerne notre participation à la recherche scientifique européenne, participation coûteuse — il faut en convenir — mais participation riche de promesses. Tel est le cas de notre contribution à l'organisation européenne pour la recherche nucléaire, le C. E. R. N.

Dans un même jugement favorable, j'associerai notre contribution à l'organisation européenne pour les recherches astronomiques de l'hémisphère austral et celles concernant l'organisation européenne de biologie moléculaire. Les programmes scientifiques en cours, les projets sont d'un intérêt incontestable et il est bon et profitable que nous y soyons associés.

Pour les contributions volontaires, ou, comme dit le budget non sans humour, « bénévoles », les principaux ajustements s'appliquent au programme des Nations Unies pour le développement et à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.

Il reste les contributions obligatoires, qui constituent la plus grosse partie de nos charges, soit 250 millions l'an prochain ; ici, je répète ce que je dis tous les ans : le contrôle de ces dépenses demeure nettement insuffisant.

En encourageant les initiatives pour parvenir à une meilleure gestion budgétaire, notre pays ne cherche pas à se soustraire à ses obligations. Il est bien clair, monsieur le ministre, qu'en annonçant, au début de la présente session de l'O.N.U., que la France offrait une contribution volontaire, vous entendiez marquer notre intention de porter la coopération internationale à son plus haut niveau, mais que cela n'exclut en aucune manière notre désir de voir gérer les crédits internationaux avec un peu plus de rigueur.

Telles sont, mesdames, messieurs, les observations que me suggère d'étude du budget, au demeurant positif, qu'à la majorité, la commission des finances vous conseille d'adopter.

Il reste cependant que le budget n'est qu'un aspect de votre politique : votre train des équipages. Nous n'avons pas seulement à nous déterminer sur des chiffres, mais sur la politique qui les éclaire ou les justifie.

Or, sur le plan international, la France se trouve, avec tout l'univers, à un carrefour singulièrement important. Même si les rapports des forces, des économies et des diplomaties sont en pleine mouvance et si, à tout instant, ce siècle fort déroulant continue de pouvoir prêter, par exemple sur le plan chinois, à d'énormes surprises susceptibles de remettre en cause une large part de nos analyses, il n'échappe à personne que, depuis quelques mois, sur la scène du monde, de prodigieux changements sont en cours.

Le plus important est, bien sûr, que la Chine maoïste, ou dite maoïste, ouvre tout-à-coup sa porte au président des Etats-Unis d'Amérique et que M. Richard Nixon ait été si empressé à s'y présenter.

Les grandes motivations de l'événement paraissent claires : la résurrection d'un grand Japon politique fait impression sur une Chine attentive dès 1949, et même dès 1945, à se fixer comme la première puissance politique de l'Extrême-Orient ; la résurrection d'un grand Japon industriel et commerçant fait impression sur une Amérique qui en est venue à se sentir menacée d'une sorte de Pearl Harbor économique ; la situation, ou bien irritante, ou bien parfois même lancinante, qui caractérise la longue frontière entre l'Union soviétique et la République populaire de Chine, interdit à la Chine, à plus forte raison si l'armée y est plus puissante qu'on ne le reconnaît communément, de supporter des dangers et d'affronter des défis ou des menaces sur deux fronts.

Enfin, n'oublions jamais que le président Nixon est un Californien. Ce n'est pas de nos rivages qu'il est familier ; il appartient d'instinct et de formation à l'univers de l'océan Pacifique et du continent asiatique. Moins qu'un président né à Atlanta au Massachusetts, il ne pouvait supporter plus longtemps de ne devoir contempler de la Chine qu'une muraille hermétique.

Il n'en reste pas moins que, quelles que soient les causes, ce pont sur l'océan Pacifique prend la plus puissante signification, d'ailleurs, à mon sens, une importance bien plus grande que celle qui est communément donnée à la régularisation fatale de la situation de la Chine aux Nations Unies.

Je suis au demeurant profondément persuadé que, dans l'esprit d'un homme attentif à l'évolution des forces profondes comme le général de Gaulle, reconnaître la Chine de Pékin, l'aider à se fixer dans sa place au concert des nations, n'était que la première étape du cheminement décisif qui devait conduire au tête-à-tête sino-américain. Il y fit d'ailleurs quelque ambassade.

Et pourquoi ? Mais parce que, dès lors, il y a pleine intervention d'un troisième grand à armes égales. Mais parce que, dès lors, c'est tout le système de Yalta qui se trouve enfin, depuis 1945, pour la première fois, sérieusement remis en discussion. Mais parce que, dès lors, il n'y a plus de partage du monde possible à la manière où Joseph Staline et Franklin Roosevelt voulurent l'établir pour toute la fin du siècle. La

vision est lumineuse. Le voiei, le fait politique de cette année auquel il faut reconnaître une importance immense : sur le plan international, Yalta n'est plus la loi des lois.

La meilleure preuve n'en est-elle pas donnée, précisément, par la précipitation avec laquelle le président Nixon double son voyage à Pékin d'un voyage à Moscou ?

Pour la revision de Yalta, il y a d'ailleurs d'autres exigences, il y a justement la réapparition du Japon au premier plan de l'actualité parmi les nations riches et fortes : et personne n'a oublié que le principal de la fameuse conférence de Crimée porta, non tant sur l'Europe orientale, que sur l'Extrême-Orient. Le Japon réclamant part entière oblige à reconsidérer totalement l'esprit d'un accord qui sous-entendait, avec sa capitulation, un long effacement.

Il y a aussi la spectaculaire attraction qui s'exerce sur l'Allemagne de Bonn et sur l'Allemagne de Pankow pour l'accomplissement de la réunification allemande. Je sais bien que Nikita Khrouchtchev adorait dire qu'il aimait tellement l'Allemagne qu'il était ravi qu'il y en eût plusieurs. Il n'en reste pas moins qu'une puissante dynamique est en marche. Le prix Nobel décerné à un chancelier qui fut toujours un grand soldat de la paix, paraît autant décerné à une nouvelle Allemagne considérée dans son ensemble.

Il n'échappe plus à personne, en tout cas il n'échappera plus à personne demain quand les deux Allemagnes proposeront ensemble ou parallèlement leur adhésion aux Nations Unies, que là aussi il y a un état de fait modifiant totalement l'accord de 1945 qui sous-entendait avec la capitulation, sinon avec l'anéantissement de l'Allemagne, aussi un long effacement.

Il y a enfin l'entrée en jeu, au moins sur le plan économique, d'une unification européenne qui paraît désormais irréversible, et la perspective, avec l'adhésion de la Grande-Bretagne, d'une harmonisation européenne de plus en plus poussée.

Il ne faut plus en douter : quand le peuple britannique s'engage sur un chemin, il s'y engage totalement ; plus encore que l'adhésion à l'Europe, soyons sûrs que les Anglais, conformément à leur logique de toujours, pensent pouvoir préparer le leadership de l'Europe ; enfin, ils ont trouvé dans la personne de leur Premier ministre, avec cette clairvoyance qui est la plus belle de toutes, celle qui donne le courage et l'assurance d'affronter une passagère impopularité, les qualités même de patience et de compréhension qui conviennent excellemment dans une telle cause. Le pari de Yalta misait, à la vérité, sur une abdication de l'Europe, en tout cas son long effacement. Voici que, dans ce domaine encore, le vieux système cher à Roosevelt enregistre une grave déchirure.

Au total, tel est bien le fait.

De toute manière, parce que notre pays a eu raison dans ses analyses et ses démonstrations durant ces dernières années — raison d'admettre l'évidence du fait chinois ; raison de se rendre compréhensif aux problèmes allemands ; raison de vouloir bâtir une Europe véridique, possible et harmonisée qui ne supprime pas les racines des patries ou les apports des originalités ; raison de revendiquer en Asie une politique de paix et une politique positive à l'intérieur de laquelle la Chine comme le Japon peuvent trouver une pleine sécurité pour l'avenir ; raison, tout en maintenant sa fidélité vis-à-vis de nos alliés occidentaux, de pratiquer à l'Est une active politique d'ouverture, d'amitié et de coopération : raison d'avertir sans cesse les deux Grands contre une politique exclusive à deux qui ne peut

durablement garantir l'équilibre mondial et qui ne peut aboutir qu'à l'incohérence, à l'écrasement des plus faibles, à l'asservissement économique et politique du Tiers Monde — parce qu'il a eu raison sur tous ces plans, notre pays se trouve admirablement placé, avec pleine autorité morale, pour prodiguer son conseil et aider à la mise en place de nouveaux équilibres.

Si, de surcroît, parlout où l'homme souffre — comme au Bengale, comme en tant de pays encore esclaves sous de multiples drapeaux — la France sait toujours faire rayonner la cause de la générosité et de la justice, alors nul doute que, sur le plan intérieur, votre politique extérieure n'entraîne la plus large adhésion nationale.

Et, en vérité, sur le budget du ministère des affaires étrangères, mesdames, messieurs les députés, votre vote devrait avoir une telle signification, plus politique que technique, afin que la France, forte du plus large soutien de la représentation nationale, puisse continuer de fermement servir, avec sa propre sécurité, ses propres chances, la paix du monde. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Affaires étrangères (suite) :

Affaires étrangères :

(Annexe n° 2. — M. Arthur Conte, rapporteur spécial ; avis n° 2012, Tome I, de M. Joxe, au nom de la commission des affaires étrangères.)

Relations culturelles :

(Annexe n° 3. — M. Poirier, rapporteur spécial ; avis n° 2011, Tome III, de M. Weber, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 2012, Tome II (Relations culturelles et Coopération technique), de M. Xavier Deniau, au nom de la commission des affaires étrangères.)

Coopération :

(Annexe n° 4. — M. André-Georges Voisin, rapporteur spécial ; avis n° 2012, Tome III, de M. Achille-Fould, au nom de la commission des affaires étrangères ; avis n° 2015, Tome I, de M. Hauret, au nom de la commission de la production et des échanges.)

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures trente.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

VINCENT DELBECCHI.